BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
75 | 06
SEPTEMBRE 2020

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

146 **Georges GAUTIER, Myriam PHÉLINE, Patrick VILLEMUR**
Une série méconnue de *nummi* de l'atelier de Trèves comportant à l'avers la lettre H sous les effigies impériales

152 **Gildas SALAÜN**
Les sols parisis frappés à Nantes en 1567

157 **Michel HOURLIER**
Un méreau de plomb du Patriarche des fous émis à Laon en 1580

159 **Christian CHARLET**
Nouvelles informations concernant la rare médaille du général de Valence (1807)

CORRESPONDANCES

163 **Patrick VILLEMUR**
Quelques monnaies inédites de Colonidès / Colonè, dans le contexte du panthéon monétaire des cités de Messénie sous les Sévères (2e partie)

168 **Fernando LÓPEZ SÁNCHEZ**
Une série de tremisses mérovingiens au type de revers wisigoth : *Andecavis* plutôt que *Namnetis*

173 **Thibault CARDON, Jean-Yves KIND**
Restitution du double figurant une couronne chargée de REX au nom de Jean (L. 340 ; D. 319) à Jean de Chalon, comte d'Auxerre

176 **Arnaud CLAIRAND, Jean-Yves KIND**
Le demi-écu dit « aux huit L » de Louis XV frappé à Paris en 1724

SOCIÉTÉ

184 Compte rendu de la séance du 05 septembre 2020
187 Annonces de cours

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 10 OCTOBRE 2020 - 9h30-17h00 - Monnaie de Paris
23-25 OCTOBRE 2020 - Journées numismatiques à Monaco
SAMEDI 07 NOVEMBRE 2020 - 14h00 - INHA – salle Walter Benjamin

ÉTUDES ET TRAVAUX

Georges GAUTIER*, Myriam PHÉLINE**, Patrick VILLEMUR***

Une série méconnue de *nummi* de l'atelier de Trèves comportant à l'avers la lettre H sous les effigies impériales

Différents auteurs ont déjà, de longue date, signalé la présence de la lettre H à l'avers de certains *nummi* trévires. Pour ne citer que les principaux, nous mentionnerons H. Cohen[1] et O. Voetter[2] pour ce qui concerne le catalogue de la collection Gerin.

Toutes les monnaies de ce type décrites jusqu'à présent appartiennent à l'importante émission de Trèves au revers GENIO POPVLI ROMANI produite dans trois officines A, B et C, qui est considérée comme la troisième dans le temps du fait de la présence de la lettre grecque Γ qui figure à droite dans le champ des revers (figure 1). Dans la synthèse la plus récente au sujet du monnayage impérial émis entre 294 et 313, C.H.V. Sutherland[3] décrivait, sur un total général de 91 entrées pour l'émission A, B, C/Γ//TR, 10 variantes, soit plus de 10 %, comportant un H sous le buste pour

a b c d

Figure 1 - Émission A, B, C/Γ//TR avec H au droit : a. Dioclétien (Leu Numismatik, vente électronique 10, 8 déc. 2018, lot 1498) ; b. Maximien Hercule (CNG, vente électronique 231, 14 avril 2010, lot 230) ; c. Constance Chlore (CNG, vente électronique 52, 6 nov. 2002, lot 123) ; d. Galère (collection privée).

* Ancien Président de la SFN.
** Membre correspondante de la SFN ; myriammerola@yahoo.fr
*** Membre titulaire de la SFN ; pvillemur@hotmail.com

1. Cohen 1886 ; 1888.
2. Voetter 1921.
3. *RIC* VI, p. 181-183.

les différents tétrarques. Il se fondait pour cela sur des exemplaires conservés dans plusieurs grandes collections publiques ou émanant de quelques trouvailles, ainsi que sur le matériel figurant dans la collection Gerin ci-dessus évoquée. Les monnaies de l'émission A, B, C/Γ//TR qui comportent un H sous les effigies ne sont pas rares et, en pratique, toutes les trouvailles composées en grande partie de *nummi* frappés à Trèves en contiennent. On en dénombre parfois jusqu'à plusieurs dizaines dans certains dépôts importants. Un examen rapide du contenu des principales trouvailles qui ont été publiées nous a permis de constater en outre l'existence de plusieurs variétés qui ne figurent pas dans le *RIC* VI. Elles ne concernent, comme les *nummi* déjà décrits dans cet ouvrage, que des exemplaires montrant des bustes nus et laurés à droite ou à gauche avec H. Notre propos n'est pas de dresser ici un inventaire, qui ne saurait, en tout état de cause, qu'être provisoire, des variantes recensées à ce jour dans le cadre de l'émission A, B, C/Γ//TR et sur lesquelles figure la lettre H. Une telle étude pourrait toutefois faire l'objet d'une recherche spéciale et serait très appropriée en vue de la révision future du *RIC* VI, déjà vieux d'un demi-siècle.

Or, voici quelques mois, un *nummus* totalement inédit de Constance conservé dans une collection privée nous a été présenté. En voici la description :

D/ CONSTANTIVS NOB CAES, buste nu et lauré à dr. avec H, rubans de type 1.
R/ GENIO POPV-LI ROMANI, le Génie debout à g. ; C/-//TR.
Collection privée, 9,48 g, 6 h (figure 2a).

Ainsi qu'on le constate, cette pièce, qui émane de la troisième officine C, est dépourvue au revers de la lettre Γ. Elle appartient donc, en bonne logique, à la deuxième émission de Trèves signée A, B, C/-//TR, que l'on place traditionnellement après la première, qui porte la seule marque TR et qui inaugure, certainement dans la seconde moitié de l'année 294, comme dans plusieurs autres ateliers, la production de la nouvelle espèce de bronze argenté taillée au 1/32e de livre. Nous avions estimé, dans un premier temps, qu'il pouvait s'agir, dans le cas de cette monnaie, d'un coin de revers de la troisième émission sur lequel, par suite d'un oubli lors de l'apposition des différents, la lettre Γ avait été omise. Nous avons alors entrepris une recherche collective en consultant les principaux sites informatiques qui reproduisent de nombreuses monnaies ainsi que de multiples catalogues de vente et enfin, les inventaires de nombreuses trouvailles comportant des *nummi* trévires qui ont été publiés depuis plusieurs décennies. Sans prétendre que cette recherche ait été exhaustive, elle nous a permis pour l'heure de recenser quatre pièces supplémentaires avec un H sous le buste, sur lesquelles ne figure pas la lettre Γ, à l'instar de la monnaie décrite ci-dessus. Ce résultat nous a, dès lors, convaincus que nous étions bien en présence d'une série méconnue de monnaies appartenant à la deuxième émission de l'atelier mosellan et non d'une simple erreur commise lors du poinçonnage d'un coin de revers de la troisième émission. Ces quatre exemplaires – un au nom de Constance et trois à celui de Galère – proviennent tous de l'officine B. Pour plus de commodité, nous les numérotons ci-après de 1 à 4 pour les décrire :

1. D/ CONSTANTIVS NOB CAES, buste nu et lauré à dr. avec H, rubans de type 1.
   R/ GENIO POPV-L-I ROMANI, le Génie debout à g. ; B/-//TR.
   Triskeles, vente 30, 6 décembre 2019, lot 323, 9,76 g, 6 h (figure 2b).

Comme on peut le constater, outre qu'elle provient de l'officine B, cette pièce nous révèle un second coin d'avers après celui du *nummus* reproduit en figure 2a.

2. D/ MAXIMIANVS NOB CAES, buste nu et lauré à dr. avec H, rubans de type 2.
   R/ GENIO POPV-L-I ROMANI, le Génie debout à g. ; B/-//TR.
   Trouvaille de Magny-Cours 1[4], 12,86 g, 6 h (figure 2c).

3. D/ MAXIMIANVS NOB CAES, buste nu et lauré à dr. avec H, rubans de type 2.
   R/ GENIO POPV-LI ROMANI, le Génie debout à g. ; B/-//TR.
   Stock *VCoins*, liste 136, nº RC 1290 c, 9,61 g, 12 h (figure 2d).

4. D/ MAXIMIANVS NOB CAES , buste nu et lauré à dr. avec H, rubans de type 2.
   R/ GENIO POPV-LI ROMANI, le Génie debout à g. ; B/-//TR.
   ACR, vente électronique 59, 20 mai 2018, lot 1054, 11,40 g, 12 h (figure 2e).

Les numéros 2, 3 et 4 proviennent du même coin de droit et les numéros 3 et 4 du même coin de revers. Au total, les cinq *nummi* que nous présentons émanent de trois coins de droit et de quatre coins de revers.

Nous sommes donc ici en présence d'une série charnière dont on peut considérer, ainsi que nous le faisons, qu'elle conclut la deuxième émission. Les frappes de l'émission suivante qui comportent également un H sous le buste, ont donc dû intervenir, dans ce cas, dès sa mise en production. Il importe dès lors de préciser, en premier lieu, la chronologie susceptible d'être retenue pour les deux émissions en cause, puis de s'interroger sur les raisons de la présence, dans les deux cas, de la lettre H sous certaines effigies.

Pour C. H. V. Sutherland, la deuxième émission aurait été produite « en 295 environ » et la troisième « en 296-297 environ »[5]. J.-P. Callu préférait pour sa part respectivement 295-296 et 296-297 pour dater ces mêmes émissions[6]. Nous avons tendance à cet égard à suivre les datations proposées par ce second auteur. Elles nous semblent en effet mieux correspondre au contexte historique dans lequel les divers *nummi* qui présentent la lettre H sous les bustes impériaux ont été produits. Ces datations peuvent par ailleurs servir à expliquer les raisons pour lesquelles un tel symbole évident de la lignée tétrarchique herculienne a été ainsi mentionné sur ces monnaies émises à Trèves pour tous les corégents[7]. Si l'on adopte, comme nous le faisons, les dates avancées par J.-P. Callu, la première série de *nummi* de ce type est à placer à la fin de la deuxième émission, c'est-à-dire durant une courte période en 296, alors que les préparatifs de l'expédition de Constance visant à reconquérir la *Britannia* étaient déjà engagés. La seconde série produite dans le cadre de l'émission A, B, C/Γ//TR a alors également été frappée en 296, peu après l'achèvement de l'émission précédente, lorsque l'expédition était en cours ou venait de s'achever avec le plein succès que l'on sait.

4. Estiot *et al.* 2013, nº 158, pl. 14. La pièce est décrite comme appartenant à l'émission A, B, C/-//TR, avec référence au *RIC* VI, 158b var.
5. *RIC* VI, p. 148.
6. Callu 1969, p. 372.
7. À n'en pas douter, la lettre H représente ici l'initiale du nom d'Hercule.

Figure 2 - Émission A, B, C/-//TR avec H au droit.

Replacée dans la série des victoires successives remportées par les différents tétrarques sur une période relativement brève, la reconquête de la *Britannia*, intervenue à l'issue de dix années de sécession, a revêtu, à n'en pas douter, une signification de premier plan, dans la mesure où elle avait permis de faire rentrer dans le giron de l'Empire une province particulièrement importante. On peut rappeler à cet égard le développement consacré à l'expédition victorieuse du premier des Césars par le rhéteur d'Autun, Eumène, lorsqu'il énumère par une série d'images, dans son discours adressé à Constance en 298, les différents succès militaires des corégents au cours des trois années précédentes[8]. Au-delà du détail graphique que représente la lettre H à l'avers de certains *nummi*, la célébration de ce haut fait du premier César sera marquée, comme on peut le constater, avec un faste tout particulier à Trèves. Il n'est, à ce sujet, que d'évoquer, par exemple, la légende REDDITOR LVCIS AETERNAE qui orne le revers du célèbre multiple de dix *aurei* du trésor de Beaurains. Dans le même domaine et toujours à Trèves, on peut citer, dans le cadre du monnayage en argent de l'atelier, l'émission dite « à la massue » produite en 297/298, qui montre à l'exergue des monnaies émises pour tous les tétrarques, cet incontestable attribut herculien.

8. Eumène, Discours pour la restauration des Écoles d'Autun.

Ces références on ne peut plus explicites à l'iconographie d'une lignée tétrarchique étendue aux membres de l'autre lignée, doivent être comprises comme autant d'affirmations de l'indivisibilité et de la complémentarité voulues au sein du système sans précédent de gouvernement de l'Empire instauré par Dioclétien. Nous ne pensons pas, en effet, qu'il ait pu s'agir, dans les divers cas précités et, en particulier, par la mention à Trèves de la lettre H sous les effigies de tous les corégents, de faire de la sorte prévaloir au sein de l'ensemble tétrarchique la lignée herculienne sur la lignée jovienne.

Pour illustrer plus avant ce qui précède, on rappellera que, dès 293 dans le même esprit, l'atelier de Lyon va produire une émission d'*aureliani* communément nommée « foudres et massues », dont les exemplaires frappés pour les tétrarques joviens comme herculiens portent indifféremment à l'exergue l'un de ces deux symboles majeurs[9]. Citons en outre, dans le même atelier, plusieurs émissions de la période dyarchique au sein desquelles on constate à différentes reprises des échanges de revers représentant Jupiter et Hercule, entre Dioclétien et Maximien[10].

Au-delà de ces exemples, il convient de s'interroger sur le fait que Constance, seul parmi les membres du collège tétrarchique, ait pu ainsi, en de nombreuses occasions, rompre ouvertement, dans les ateliers dont il avait le contrôle, avec la monotonie planifiée des espèces nouvelles introduites par la réforme, pour ce qui est, par exemple, de l'iconographie extrêmement variée que l'on constate dès 295 à l'avers des *nummi* produits à Lyon comme à Trèves. Le nombre de types de bustes à attributs variés atteindra ainsi plusieurs dizaines au cours des années suivantes dans les deux ateliers. Bien qu'à un degré plus modeste, les monnaies en argent frappées dans l'atelier mosellan vont également témoigner, à la même époque, de plusieurs variétés en matière d'effigies. Faut-il voir dans tout cela ce que l'on pourrait considérer, par un simple effet d'entraînement, comme le prolongement de la profusion iconographique qui avait marqué, depuis le règne de Probus entre 276 et 282 et jusqu'à la réforme, la production de Lyon, mais aussi celle de Trèves entre 293 et 294 ? S'il y a très certainement du vrai dans cette hypothèse, on ne saurait pour autant écarter l'idée que Constance ait pu jouir, dès son élévation au Césarat, d'une réelle liberté de manœuvre en ce qui concernait la production des ateliers monétaires de Lyon et de Trèves, puis également, après 296, de celui de Londres. Ceci pour la forme. Quant au fond, l'essence même du message impérial qui s'exprimait, selon nous, au revers des *nummi* par la représentation universaliste du Génie du peuple romain, était préservée. Mais, là encore, dans les ateliers dépendant de Constance, certaines dérogations à la norme officielle se révèlent à nous en matière d'imagerie, ce dont témoigne, par exemple, le remplacement assez fréquent de la chlamyde par l'himation pour vêtir le Génie à Trèves comme à Lyon, mais aussi ponctuellement à Londres[11]. De même, à Lyon, l'adjonction d'un autel, qui vise à n'en pas douter, à souligner l'importance du culte local, peut s'inscrire dans le même cadre. Constance a-t-il bénéficié pour ce faire d'une certaine tolérance découlant de l'estime particulière que lui témoignait Dioclétien, qui avait déjà pu apprécier les qualités incontestables dont il avait su faire preuve alors qu'il occupait précédemment d'importantes fonctions en Illyrie ? Il n'y a là toutefois qu'une seconde hypothèse, certes séduisante, mais qui demande encore confirmation.

9. Bastien 1972, p. 204-208 et pl. XXXVI.
10. Bastien 1972, p. 148-158 et pl. XII et XIV.
11. Gautier 1987, p. 149-155.

Pour compléter les exemples qui précèdent, on peut également faire référence aux dernières émissions de *nummi* non réduits de Siscia en 305-307, atelier alors placé sous l'autorité de Galère désormais Auguste, au cours desquelles les types de revers représentant Hercule et Jupiter, accompagnés des légendes HERCVLI VICTORI et IOVI CONSERVAT(ori), sont indifféremment attribués aux Augustes et aux Césars joviens comme herculiens, ce qui illustre une fois encore l'interchangeabilité et la cohésion au sein des deux lignées tétrarchiques[12].

Pour revenir, après ce long *excursus*, à l'objet initial de la présente communication, qui a avant tout pour but d'enrichir notre connaissance du monnayage réformé de Trèves, il conviendra de poursuivre plus avant la recherche d'éventuelles identités de coins susceptibles d'en élargir encore le champ. À cet effet, les pistes d'étude pourront s'orienter dans les directions suivantes :

a) recherche d'autres exemplaires appartenant à la série jusqu'à présent méconnue de la deuxième émission comportant un H sous le buste et en particulier, de *nummi* aux noms de Dioclétien et de Maximien, qui font encore défaut ;
b) identification d'éventuelles identités de coins de droit entre des *nummi* signés A, B, C/-//TR avec H sous le buste et des monnaies du même type de l'émission A, B, C/Γ//TR, ce qui permettrait, dans l'affirmative, d'attester de la réutilisation de coins antérieurement en service ;
c) la même recherche pourrait, à l'identique, porter sur les coins de revers, afin de vérifier si le poinçonnage ultérieur de la lettre Γa pu permettre, dans certains cas, une extension dans le temps de l'usage des mêmes coins ;
d) de manière générale enfin, la comparaison entre les coins de droit qui ne comportent pas la lettre H sous le buste et ceux sur lesquels elle figure permettrait de constater, pour les deux émissions concernées, d'éventuels ajouts, comme dans le cas évoqué au c) ci-dessus.

Il y a là incontestablement un vaste champ d'étude complémentaire dont le caractère assez aride ne saurait être nié. Toutefois les moyens sans précédent dont disposent les chercheurs depuis la généralisation des techniques informatiques pourront sans doute faciliter la prospection. Nous serons, pour notre part, particulièrement heureux de recevoir communication de toute découverte ultérieure dans ce domaine. Nous en remercions par avance nos confrères[13].

Bibliographie

Eumène : Discours pour la Restauration des Écoles d'Autun (298), dans *Les Panégyriques Latins*, T.1 : I-V, traduction et commentaire d'Ed. Galletier, Les Belles Lettres, Paris, 2002.

RIC VI : C. H. V. Sutherland, *The Roman Imperial Coinage*, VI, London, 1967.

Amandry 2013 : M. Amandry (dir.), *Saint-Jean-d'Ardières (Rhône), Magny-Cours (Nièvre), Gisors (Eure) et autres trésors*, Trésors Monétaires, XXV, Paris, 2013.

Bastien 1972 : P. Bastien, *Le monnayage de l'atelier de Lyon (285-294)*, Wetteren, 1972.

Bastien 1980 : P. Bastien, *Le monnayage de l'atelier de Lyon (294-316)*, Wetteren, 1980.

12. *RIC* VI, p. 449-450 et 474-476.
13. Les éventuels compléments de documentation pourront être adressés à M. Phéline ainsi qu'à P. Villemur.

CALLU 1969 : J.-P. CALLU, *La Politique monétaire des Empereurs romains de 238 à 311*, BEFAR, 214, Paris, 1969.
COHEN 1886-1888 : H. COHEN, *Description historique des Monnaies de l'Empire romain*, VI et VII, 2e édition, Paris, 1886 et 1888.
ESTIOT *et al.* 2013 : S. ESTIOT, V. DROST, R. NICOT, Le double trésor de Magny-Cours, Nièvre (terminus 303 de notre ère), dans *Saint-Jean-d'Ardières (Rhône), Magny-Cours (Nièvre), Gisors (Eure) et autres trésors*, M. AMANDRY (dir.), Trésors Monétaires, XXV, Paris, 2013.
GAUTIER 1987 : G. GAUTIER, L'apparition de l'himation dans le monnayage de la première tétrarchie, dans HUVELIN *et al.* 1987.
HUVELIN *et al.* 1987 : H. HUVELIN, M. CHRISTOL, G. GAUTIER, *Mélanges de numismatique offerts à / in honor of Pierre Bastien à l'occasion de son 75e anniversaire / for his 75th birthday*, Wetteren, Éditions NR, 1987.
VOETTER 1921 : O. VOETTER, *Katalog der Sammlung P. GERIN*, Wien, 1921.

Gildas SALAÜN*

Les sols parisis frappés à Nantes en 1567

Le sol parisis de Charles IX (1560-1574) est créé par l'ordonnance du 5 octobre 1564[1]. En voici la description pour mémoire (figure 1) :

D/ KAROLVS DEI G FRANCO REX ; écu aux armes de France, qui sont à trois lis posés 2 et 1, surmonté d'une couronne royale fermée.
R/ SIT NOMEN DNI BENEDIC (différent de maître et millésime) ; croix formée de quatre C adossés, un lis à chaque extrémité, lettre d'atelier en cœur.
Titre : 0,529 ; poids : 1,631 g ; cours : 15 deniers tournois.

Figure 1 - Sol parisis de type classique (× 1,5).

Malgré de très nombreuses variétés de légendes, on ne distingue que deux types : le classique[2], correspondant à la description donnée plus haut, et un autre propre à l'atelier d'Angers (figure 2), aisément reconnaissable à l'inversion des légendes entre le droit et le revers[3].

* Responsable du médaillier du musée Dobrée – Grand Patrimoine de Loire-Atlantique ; gildas.salaun@loire-atlantique.fr
1. Archives de la Monnaie de Paris : ms. 4° 33, f° 548r°-550r°.
2. SOMBART 1997, n° 4460.
3. SOMBART 1997 n° 4462. S'y ajoute bien sûr le sol parisis du Dauphiné (SOMBART 1997, n° 4464).

Cette petite monnaie est emblématique de Charles IX parce que le type n'a jamais été repris durant les règnes suivants et parce que sa frappe occupe la plupart des ateliers du royaume de 1565 à 1573. Dans le cas de Nantes, les archives ne donnent qu'une modeste émission de 17 600 sols en 1567 uniquement.

Figure 2 - Sol parisis du 2e type frappé à Angers (© CGB ; × 1,5).

Les Journées numismatiques de Nantes en 2006 ont été l'occasion de signaler la découverte récente d'un exemplaire nantais inédit[4], daté de 1567, répondant aux mêmes caractéristiques exactement que les sols angevins (figure 3)[5]. Par une analyse comparative précise, il a été établi de façon certaine que l'outillage utilisé pour graver les coins de ces sols parisis nantais et angevins était le même vu tous leurs points communs : inversion des légendes droit / revers ; défaut de symétrie des lis de l'écu ; le chiffre 5 du millésime avec une pointe inférieure anormalement courte. La gravure des coins ayant servi aux frappes nantaises avait donc été réalisée à Angers par Jacques Prieur en poste de 1564 à 1577[6].

Figure 3 - Sol parisis du 2e type frappé à Nantes (© CGB ; × 1,5).

Or, il existe aussi de rares sols parisis nantais, toujours au millésime 1567, correspondant au type classique (figure 4)[7]. Les coins de ceux-ci n'ont donc pas été gravés à Angers. Mais alors, où ?

4. Garnier 2006.
5. Seul l'exemplaire figuré ici a depuis été repéré.
6. Sombart 1997, p. 477
7. Deux exemplaires ont été repérés. L'un dans une collection privée, l'autre est conservé au Département des Monnaies, Médailles et Antiques – Bibliothèque nationale de France sous la référence n° inv. 1971.759. Informations communiquées par René Wack et Jean-Yves Kind que je remercie.

Figure 4 - Sol parisis du 1er type frappé à Nantes (© BnF ; × 1,5).

Jusque très récemment, un seul exemplaire frappé à Paris en cette année 1567 avait été rencontré[8]. Or, quelques autres spécimens viennent d'apparaître dont l'un porte au revers parfaitement visible le O pointé (figure 5), différent de Jean Beaucousin, graveur à la Monnaie de Paris[9]. L'examen minutieux de cet exemplaire inédit amène à relever la forme tout à fait particulière de deux éléments au revers. Une lettre tout d'abord, le M de NOMEN dont le second jambage est anormalement court. Un motif ensuite, la croisette initiale, de forme potencée, dont la partie inférieure du bras droit manque. Il est clair que les deux poinçons employés à la gravure de ce coin étaient abîmés.

Figure 5 - Sol parisis du 1er type frappé à Paris (© CGB ; × 1,5).

La comparaison avec le sol parisis du type classique de frappe nantaise montre une correspondance parfaite entre les M et les croisettes. Il en va de même avec le chiffre 7, insculpé avec un poinçon en bon état, mais dont la forme est tout à fait singulière (figure 6). On peut donc affirmer que les coins de ces deux pièces ont été réalisés avec les mêmes poinçons et conclure que ces sols ont été frappés à Paris pour les uns, à Nantes pour les autres, avec des coins gravés par Jean Beaucousin.

Pourquoi avoir fait appel aux graveurs de Paris et d'Angers pour réaliser les coins nécessaires aux frappes nantaises ? Tout simplement parce que la Monnaie de Nantes était dépourvue de graveur[10]. Germain Menfaix, nommé tailleur à la Monnaie de Nantes par le Maire avant 1549, ne semble plus exercer après 1561. Par lettre du 8 mai 1564, la Cour des Monnaies accuse réception du courrier que lui avaient adressé les gardes

8. Sombart 1997, p. 201.
9. Sombart 1997, p. 512.
10. Salaün 2019.

de la Monnaie de Nantes l'avertissant du décès du graveur nantais[11]. En l'absence d'orfèvre local qualifié, le Maire ne lui avait pas désigné de successeur. Aussi est-il décidé en cette année 1564 que les piles et les trousseaux seraient fournis par le graveur de Paris[12]. Mais, cette situation se prolonge... En décembre 1566, le Général des Monnaies du royaume en visite à Nantes constate le « deffault d'un tailleur ». Il enjoint alors le Maire et les échevins de « nommer un tailleur de la Monnaie », ce poste étant vacant depuis trop longtemps. « Ceux-ci répondent qu'ils ne connaissent en ce moment personne qui soit suffisamment expert au dit art »[13], et la Monnaie de Nantes demeure sans graveur.

Figure 6 - Détails des poinçons concordants sur les sols parisis du 1er type frappés à Paris (a et b) et Nantes (c et d) (× 3).

La concomitance entre l'interpellation du Général Maître des Monnaies et l'émission des sols parisis de Nantes peut amener à supposer que ces petites pièces étaient au cœur des préoccupations des autorités monétaires. Il est vrai que ces menues monnaies de billon étaient surtout employées pour les transactions modestes et pour le versement des salaires quotidiens. Le « commun peuple » se plaignait d'ailleurs souvent du manque de ces indispensables petits moyens de paiement. Dans le cas de Nantes, aucune petite pièce de billon n'avait été frappée depuis la fin du règne d'Henri II (1547-1559). On peut donc raisonnablement imaginer que le besoin en petites espèces se faisait alors sentir. Aussi la seule possibilité pour la Ville de Nantes de répondre aux injonctions du Général Maître et de pourvoir ses monnayeurs en piles et trousseaux indispensables à la frappe des sols parisis était de solliciter les graveurs d'autres cités. C'est ainsi qu'elle s'est tournée simultanément vers ceux d'Angers et de Paris.

Il est important de remarquer que ni l'angevin Jacques Prieur, ni le parisien Jean Beaucousin n'ont signé leurs coins destinés à la Monnaie de Nantes. Seuls figurent les marques identifiant le lieu de la frappe des futures pièces : la lettre T d'une part et d'autre part une étoile dans un croissant, différent de Joseph Maillard, Maître de la Monnaie de Nantes chargé d'encadrer la production. Aucun différent officiel ne fait donc apparaître cette « sous-traitance ».

11. Archives nationales Z1b 372.
12. Archives nationales Z1b 15, folio 61.
13. Archives municipales de Nantes HH25-7.

Cette opération dut coûter fort cher à la Municipalité nantaise. Rappelons qu'en juin 1550, lorsque Guillaume Prieur, graveur à la Monnaie d'Angers, vint à Nantes apporter les matrices destinées à la production des douzains aux croissants, celui-ci reçut de la Ville douze écus d'or en dédommagement de ses frais[14]. Ainsi en 1567, il est probable que la Ville de Nantes ait dû débourser au moins 40 à 50 écus, soit 2 000 à 2 500 sols, pour acquérir les coins venus d'Angers et de Paris. Avec la frappe de seulement 17 600 sols, la Ville de Nantes n'est probablement pas rentrée dans ses frais. On comprend alors pourquoi cette manœuvre n'a pas été réitérée les années suivantes.

Cette anecdote, qui pourrait sembler anodine, est riche d'enseignements. Tout d'abord, celle-ci souligne la rareté et la valeur du savoir-faire des graveurs en monnaies. Ensuite, elle montre les connexions fonctionnelles qui reliaient les ateliers monétaires entre eux, et peut-être même une certaine forme de « solidarité professionnelle ». De plus, elle confirme la relation institutionnelle forte qui existait alors dans chaque cité entre l'atelier monétaire et le corps municipal[15]. Enfin, elle certifie la validité de la démarche comparative reprise ici : rechercher la spécificité d'un outillage fait de poinçons de décors, de lettres et de chiffres, afin de s'en servir comme d'un traceur que l'on peut ensuite suivre d'un coin à l'autre, un peu comme Hercule Poirot avec la fameuse lettre à la tâche d'encre de la machine à écrire[16]. Chaque outillage étant propre à un graveur en particulier, ceux-ci peuvent être considérés comme autant de signatures personnelles et ainsi pallier l'absence de différent si fréquente au XVIe siècle.

Bibliographie

GARNIER 2006 : J.-P. GARNIER, Un sol parisis de Charles IX frappé à Nantes au type spécial de l'atelier d'Angers, *BSFN*, 61-6, 2006, p. 180-183.

CHRISTIE 1936 : A. CHRISTIE, *The ABC murder*, London, 1936.

SALAÜN 2019 : G. SALAÜN, Problèmes de différents et différents problèmes à la Monnaie de Nantes entre 1540 et 1575, *RN*, 176, 2019, p. 251-264.

SPOONER 1956 : F. SPOONER, *L'économie mondiale et les frappes monétaires en France (1463-1680)*, Paris, 1956.

SOMBART 1997 : S. SOMBART, *Catalogue des monnaies royales françaises de François Ier à Henri IV (1540-1610)*, Paris, 1997.

14. Archives municipales de Nantes HH25-2.
15. SPOONER 1956, p. 104.
16. CHRISTIE 1936.

Michel HOURLIER*

Un méreau de plomb du Patriarche des fous émis à Laon en 1580

Au Moyen Âge, en Picardie en particulier, l'hiver était une époque où avaient lieu de nombreuses réjouissances populaires auxquelles participaient, pour certaines, des ecclésiastiques.

Ces fêtes se succèdent pendant près d'un mois à partir de Noël. Le 27 décembre avait lieu la fête des innocents ou fête des petits clercs, préparée par les étudiants. Depuis le 5 décembre, jour de la Saint-Nicolas qui avait ressuscité trois enfants assassinés par un boucher, un évêque était élu pour cette occasion. Quelques heures avant Noël, avait lieu la fête de l'âne avec le défilé des prophètes, annonçant la naissance du Christ. Quelques jours après Noël, avait lieu la fête des bourgeois qui élisaient un roi : « le roi des Braies[1] », qui présidait une fête pendant trois jours, laquelle commençait le 13 janvier, jour des Ides[2].

Les responsables de ces fêtes émettaient des méreaux de plomb.

Pour ce qui concerne notre sujet, il y avait également une fête des fous qui se déroulait le 6 janvier, jour de l'Épiphanie[3]. La veille de l'Épiphanie, après *primes*[4] Des chapelains, vicaires, choristes et chanoines s'assemblaient dans le chœur de la cathédrale pour élire un patriarche des fous[5]. Ce patriarche était autorisé à émettre des méreaux de plomb et étain pour être distribués aux participants de la fête.

Le plomb qui vous est présenté mesure 27 mm de diamètre et pèse 6,70 g (figure 1).

D/ Dans le champ, une croix aux extrémités fleuronnées, cantonnée des lettres L A O N, autour, une légende circulaire comprise entre deux cercles : +IPSE • PATRIARCH[VS ?][6] • D PETRVS (lui-même, le patriarche monseigneur Pierre) si le D de la légende doit être lu dominus.

R/ Dans le champ, une cloche sous un chapeau de cardinal, autour une légende circulaire comprise entre deux cercles : +IVRIDICE FVIT • B • ELECTVS • 1580 (il a bien été élu selon les règles juridiques 1580).

Monsieur Hidé, en 1863, nous indique qu'un méreau de plomb identique et de la même date (figure 2)[7] que celui qui vous est présenté aujourd'hui, avait été trouvé à Laon en 1861 dans la montagne d'Ardon[8].

* Membre d'honneur de la SFN.

1. Hourlier 1998 ; Cardon, Galmiche 2017.
2. Ides : c'est l'une des divisions du mois dans l'année des anciens Romains, elles tombaient le 15 dans les mois de 31 jours, excepté janvier, août et décembre où elles revenaient le 13, ainsi que dans les autres mois.
3. Nommée aussi fête des Rois, fête de l'Église qui rappelle la manifestation du Christ aux gentils et aux mages.
4. La première des heures canoniales (6 heures) après Laudes, l'aurore.
5. Hidé 1863, p. 115 ; Martinet 1960-1961, p. 92.
6. Après PATRIARCH, se trouve un signe en forme de 9 inversé, s'il s'agit d'une abréviation, nous n'avons pas trouvé ce signe parmi les abréviations connues. Nous proposons donc sous toutes réserves, de développer ce signe comme s'il s'agissait de l'abréviation « VS » en forme de 9.
7. Pour la figure à la présentée à laquelle fait référence monsieur Hidé, voir Hidé 1861, pl. 1, nº 1.
8. Hidé 1863, p. 126. La montagne d'Ardon est une voie de communication très pentue, elle longe les anciens remparts, elle était au Moyen Âge l'un des accès à la ville (appelée aujourd'hui : ville haute).

Nous ignorons ce qu'est devenu cet exemplaire, toutefois il ne figurait pas dans l'inventaire des collections du musée des archives de l'Aisne établi en 1889.[9] Il ne figure pas non plus dans les collections du musée municipal, héritier partiel des collections des archives précitées.

Figures 1-2.

Ces fêtes des fous remontent de manière certaine à Laon aux années 1280. Le premier patriarche des fous connu s'appelait Pierre Caput, il fut élu en 1307. L'élu recevait de la ville du vin en présent afin qu'il puisse remercier ses compagnons de leur participation et faire ainsi la fête. Dans les archives encore existantes de la ville de Laon, « impôts et comptabilité » nous trouvons dans la liasse CC440, pour cette année 1580, qu'il fut présenté par la ville deux pots de vin à l'heureux élu[10].

Bibliographie

Cardon, Galmiche 2017 : Th. Cardon, Th. Galmiche, Méreaux de Laon du roi des braies, trouvailles récentes et révision des datations, *BSFN*, 72-8, 2017, p. 344-347.

Hidé 1861 : M. Hidé, L'administration et la juridiction municipale de la commune de Bruyères, du xiie au xviiie siècle, *Bulletin de la Société académique de Laon*, 11, 1861.

Hidé 1863 : M. Hidé, Les Fêtes de l'Évêque dit Innocent et du patriarche des Fous, *Bulletin de la Société académique de Laon*, 13, 1863, p. 111-130.

Hourlier 1998 : M. Hourlier, Les monnaies de plomb des rois des braies de Laon (xve-xvie siècle), *BSFN*, 53-66, 1998, p. 161-163.

Martinet 1960-1961 : S. Martinet, Les fêtes à Laon au Moyen Âge, *Mémoire de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, 7, 1960-1961, p. 89-97.

Matton 1889 : M. A. Matton, *Inventaire du Musée des Archives de l'Aisne, numismatique – archéologie – filigranes*, Laon, 1889.

9. Matton 1889.
10. Nous remercions madame Jorrand (ancienne conservatrice du musée de Laon) et monsieur Dumain qui ont bien voulu se charger de la recherche dans les archives de la ville de Laon.

Christian CHARLET*

Nouvelles informations concernant la rare médaille du général de Valence (1807)

En 2007, à l'occasion du bicentenaire de la victoire de Napoléon Ier à Friedland, j'avais présenté une rare médaille commémorant cette victoire en même temps qu'elle rendait hommage au général Cyrus de Valence[1]. Ce dernier venait en effet d'être nommé à un nouveau commandement à Grenoble après avoir exprimé le désir de reprendre une carrière militaire interrompue par d'autres activités : il était devenu sénateur de l'Empire.

Depuis, Stéphan Sombart (maison iNumis) m'a procuré un autre exemplaire de cette médaille. Frappé en bronze, il pèse 50,34 g et il est identique à l'exemplaire du département des Monnaies, médailles et antiques. Comme ce dernier, il montre sur sa tranche l'inscription gravée en creux ESTIME, AFFECTION, RECONNAISANCE.

Par ailleurs, j'ai découvert qu'antérieurement à la collection Julius, vendue en 1932 et dont le catalogue sert de référence[2] pour cette médaille non répertoriée au *Zirkel*, un autre exemplaire, différent d'après la photo et apparemment à la tranche lisse, avait figuré dans le catalogue de la Collection Roman / Chaper vendue par Jules Florange en 1925[3], information absente du catalogue Julius. Désormais, on connaît ainsi six exemplaires variés de cette médaille : département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF, Musée de la Grande Loge de France à Paris (exemplaire en argent), collection Roman / Chaper, collection Julius, collection Charlet (2 ex.).

Mais l'information la plus intéressante est fournie par un petit ouvrage confidentiel, tiré à 650 exemplaires et édité sans date vers 1975, peut-être à compte d'auteur. Ce livre m'a été vendu sur le marché aux livres Georges Brassens à Paris 15e où sont exposés chaque semaine des livres en provenance de toute la France. Consacré à l'histoire de la Franc-Maçonnerie en Dauphiné, cet ouvrage a été écrit par un ancien journaliste du *Dauphiné Libéré*, quotidien provincial bien connu, dénommé Roger-Louis Lachat. Ce dernier, qui ne précise pas ses sources, affirme avoir eu accès à des archives maçonniques locales. Recoupée avec d'autres informations, cette affirmation de l'auteur paraît vraisemblable, sous réserve de quelques corrections qui sont signalées[4].

* Membre d'honneur de la SFN. Ancien historien Ville de paris.

1. Charlet 2007, p. 45-52. Pour la biographie de Cyrus de Valence, la référence reste l'ouvrage de son descendant, le prince Gabriel de Broglie, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, ancien chancelier de l'Institut de France (Broglie 1972).
2. Charlet 2007, p. 45, note 2. Le *Zirkel* est l'appellation commune de l'ouvrage allemand publié en 1902 (HZC 1902) référence antérieure au livre actuel de Marc Labouret (Labouret 2007). La médaille du général de Valence y figure p. 245-246, no 565, avec la photo de l'exemplaire en argent conservé au Musée de la Grande Loge de France (rue Puteaux, Paris 17e).
3. Florange 1925, p. 26, no 612, avec photo planche VII. La date 1812 donnée pour la mort de Valence est erronée, c'est 1821. La belle collection de l'homme politique Chaper, ancien député de Grenoble mort en 1891 (nécrologie dans le *Bulletin numismatique* de Raymond Serrure) avait été acquise par Joseph Roman, l'un des fondateurs de la *SFN* en 1865, puis, après la mort de ce dernier, rachetée par Jules Florange dit « de Sierck » (ville frontière lorraine dont il était originaire).
4. Lachat 1975, p. 63-65. La date de 1975 est proposée compte tenu des propos de l'auteur concertant mon ancien « patron », le préfet Maurice Doublet, préfet de l'Isère, puis de Paris, enfin de la Région parisienne avant qu'elle reçoive le nom d'Île-de-France.

Figure 1 - Médaille du général de Valence.

L'auteur connaît l'existence de la médaille du général de Valence et il écrit à son propos :

> « C'est ainsi qu'au printemps 1807, une nouvelle surprenante agite toute la garnison[5] : l'Empereur lui-même avait désigné le général comte de Valence pour organiser dans la ville une *Légion de réserve de l'Intérieur* dont ce chef prendrait aussitôt le commandement (...)
>
> Au sein des loges grenobloises, au bruit de cette arrivée et de cette organisation[6], la première en France, ce fut un grand remue-ménage (...)
>
> *La Parfaite Union*, prenant les devants, accueillit avec tout le cérémonial des rites, non pas le général de la Légion de réserve mais le haut dignitaire que les hasards de la Défense nationale amenait à Grenoble. »

Lachat expose que ce premier contact demeura à peu près secret mais que le second étonna un peu la population par l'ampleur que les Maçons donnèrent à l'événement, à savoir un « dîner somptueux auquel participèrent environ 200 convives, 200 frères ». Ce banquet fut donné le 12 juillet 1807 en l'honneur de Valence par *La Parfaite Union* à laquelle une seconde loge grenobloise, *L'Humanité*, apporta son aide morale et financière. Lachat poursuit ainsi :

> « Une médaille d'or, en forme de triangle, frappée au chiffre maçonnique de l'hôte et marquée aux signes des deux loges, médaille créée par l'orfèvre-graveur grenoblois (maçon lui-même), Samuel Hirsch, alsacien d'origine, fut remise au convive d'honneur sur un plateau en forme de truelle.

5. Il s'agit naturellement de la garnison militaire de Grenoble.
6. Le Grand Orient de France, la plus importante obédience maçonnique française. Valence était le haut représentant de son Grand Maître, c'est-à-dire un des principaux dirigeants.

Huit jours plus tard, le 30 juillet, la loge des *Cœurs Constants* s'ingénia à organiser à son tour un banquet non moins splendide, apprécié de la même façon par le Grand Dignitaire et les 200 invités. Là encore, le comte de Valence fut comblé de présents et de brillants discours.

Ces festins semblent marquer l'apogée de la Franc-Maçonnerie dauphinoise, en cette première partie du XIXe siècle[7]. »

Notons l'erreur chronologique commise par Lachat car huit jours après le 12 juillet ne donne pas le 30 juillet mais le 20. Le second banquet a-t-il eu lieu le 30 ou le 20 juillet ? Mystère. Quoi qu'il en soit, si l'on suit Lachat malgré cette erreur, deux banquets maçonniques auraient été ainsi organisés : le premier par *La Parfaite Union* et *L'Humanité*, le second, quelques jours plus tard, par *Les Cœurs Constants*.

Or, les six exemplaires connus précités de la médaille n'évoquent que la date du 12 juillet au cours de laquelle, selon Lachat, le comte de Valence reçut son exemplaire en or. En outre, les noms des *trois* loges sont étroitement associés sur l'objet. Faut-il en déduire que si le général de Valence reçut bien son exemplaire en or le 12 juillet, les autres exemplaires, en bronze avec une petite quantité en argent, édités à l'intention des membres des *trois* loges, et non pas uniquement des deux organisatrices du banquet du 12 juillet, n'auraient été remis aux membres des *trois* loges, qu'après le second banquet, celui des *Cœurs Constants* ? On peut se le demander, c'est une hypothèse à examiner.

Lachat nous indique que l'exemplaire en or du général de Valence était « en forme de triangle ». Cette affirmation n'est pas vraisemblable car on ne fabriquait pas à l'époque des médailles maçonniques de forme triangulaire comme il en existe depuis la fin du XIXe siècle. En outre, les six exemplaires connus précités montrent tous une *médaille circulaire* avec sur un côté un *triangle comme motif*. Lachat, auteur étranger à la Franc-Maçonnerie[8], confond ainsi la *forme* de la médaille, qui est circulaire, avec le *motif principal*, à savoir un grand triangle équilatéral qui permet d'accueillir les noms des trois loges grenobloises. L'inscription d'un triangle dans un cercle est un symbole maçonnique classique, bien connu,

D'ailleurs, toutes les autres médailles maçonniques contemporaines de celle-ci, de 1780 à 1830 (Philippe d'Orléans, Cambacères, Louis XVIII, le duc de Choiseul, le comte Muraire, le savant Lacépède, etc.[9]) sont circulaires et les autres médailles et jetons, à défaut d'être circulaires, sont hexagonales ou octogonales, jamais triangulaires[10]. En outre, si l'exemplaire de Valence en or avait été triangulaire, l'autre face n'aurait pas pu y être gravée et il n'est pas concevable qu'elle ait été différente, sinon par le métal, des exemplaires destinés aux francs-maçons grenoblois.

7. LACHAT 1975, p. 65.
8. LACHAT 1975, troisième page de la « préface cordiale » signée par le sénateur de l'Isère Paul Mistral qui précise que ni lui-même ni Lachat ne sont franc-maçon. Ce dernier s'est néanmoins bien documenté sur la Franc-Maçonnerie à l'époque de Napoléon où elle devint une institution quasi-officielle dirigée par des proches de l'Empereur, certains étant même issus de sa famille.
9. LABOURET 2007 pour tous ces personnages, CHARLET 1988 et 1991 pour Cambacères. Les acquéreurs de ces médailles étaient invités à les porter, d'où la présence parfois de traces de bélière come c'est le cas sur les six exemplaires de la médaille Valence.
10. LABOURET 2007 ne connaît qu'une médaille triangulaire s.d. p. 321, nº 777.

Retrouvera-t-on un jour l'exemplaire en or du général de Valence comme on a retrouvé ces dernières années l'exemplaire en or de la médaille du duc de Choiseul, autre Haut Dignitaire franc-maçon[11] ? On pourrait alors la comparer aux six précités, en argent et en bronze, et encore mieux apprécier ainsi l'art du graveur local Samuel Hirsch dont Lachat nous a appris l'existence[12] en même temps que le probable nombre d'exemplaires fabriqués : de l'ordre de 200, chiffre de fabrication de la médaille de Cambacères strictement contemporaine de celle-ci[13].

Bibliographie

BROGLIE 1972 : G. de BROGLIE, *Le général de Valence ou l'insouciance et la gloire*, Préface d'André Castelot, Paris 1972.

CHARLET 1988 : Chr. CHARLET, Une rare médaille de bronze à l'effigie de Cambacères, *CahNum*, 96, 1988, p. 391-407.

CHARLET 1991 : Chr. CHARLET, Le contrat d'édition de la médaille de Cambacères, *CahNum*, 109, 1991, p. 55-60.

CHARLET 2007 : Chr. CHARLET, Une très rare médaille au nom du général de Valence pour la célébration maçonnique de la victoire de Friedland à Grenoble le 12 juillet 1907, *BSFN*, 62-2, 2007, p. 45-52.

FLORANGE 1925 : J. FLORANGE, Monnaies médailles et jetons du Dauphiné, Collection X.... (Roman / Chaper), Supplément commercial de la revue *Aréthuse*, 4, Paris, 1925.

LABOURET 2007 : M. LABOURET, *Les métaux et la mémoire. La Franc-Maçonnerie française racontée par ses jetons et ses médailles*, Avant-propos de Michel Amandry, Préface de Daniel Ligou, postface de Pierre Mollier, Paris, 2007 (Prix du Livre maçonnique 2008).

LACHAT 1975 : R.-L. LACHAT, *Histoire de la Franc-Maçonnerie en Dauphiné*, Grenoble, s.d. (1975), sans éditeur, imprimé à Grenoble, Préface de Paul Mistral, sénateur de l'Isère.

11. Vendue deux fois depuis 1990, d'abord par Claude Burgan en VSO puis par Alain Weil à l'amiable dans les années 2000.
12. Cette information incite à penser que la médaille Valence fut fabriquée à Grenoble où un atelier monétaire fonctionna jusqu'en 1772, sinon à Lyon (atelier en activité sous l'Empire) alors que la plupart des médailles et jetons maçonniques étaient frappés quai de Conti par la Monnaie de Paris.
13. Cf. CHARLET 1990, p. 58 (art. IV du contrat d'édition).

CORRESPONDANCES

Patrick VILLEMUR*

Quelques monnaies inédites de Colonidès / Colonè, dans le contexte du panthéon monétaire des cités de Messénie sous les Sévères (2e partie)

Peut-on tirer de l'exemple de Colonidès et de ce rapide survol des autres ateliers messéniens des enseignements de nature à éclairer la solution de certaines des nombreuses questions que pose le monnayage sévérien d'Achaïe ?

- Colonidès n'a produit qu'une seule émission, comme l'attestent les liaisons de coins de revers de Caracalla / Géta et Septime Sévère / Géta ; elle est très limitée en volume, ce que montre le petit nombre de coins d'avers : 4 pour Septime Sévère, 2 pour Julia Domna, un pour Caracalla, 2 pour Géta ; quant aux coins de revers, nous pensons en compter 33. De toute évidence, ce total ne justifiait pas l'emploi d'un graveur à plein temps, comme le relève Chr. Flament pour la plupart des ateliers péloponnésiens[1] : même à Thouria ou à Cyparissia, cités ayant émis le plus grand nombre de monnaies en Messénie, le nombre de coins de revers est inférieur à la centaine ;
- les types locaux sont fréquents dans les émissions messéniennes, faisant souvent écho aux descriptions données par Pausanias ; ce qui n'exclut pas des divergences, soit que le Périégète fasse grand cas de monuments ou cultes qui n'ont apparemment pas eu de traduction monétaire, soit que le monnayage d'une cité privilégie au contraire un ou plusieurs types dont on cherche en vain la référence dans la *Description* (le bélier à Pylos, la figure féminine drapée à Asinè et ailleurs, par exemple)[2] ;
- les types « universels » du panthéon gréco-romain, divinités et héros, dominent le monnayage en Messénie comme dans les autres régions d'Achaïe. Si on rencontre pour la plupart d'entre eux les représentations génériques du monnayage d'autres provinces (Thrace, Mésie, Asie) comme de Rome[3], le nombre de variantes est remarquable pour des ateliers aussi modestes : ainsi à Colonidès, 24 pour douze divinités. En outre, la fréquence de représentation de ces divinités est très différente d'une cité à l'autre, même si Athéna et Tyché se taillent la part du lion des émissions de presque toutes, sauf Asinè pour la première et Pylos pour la seconde. Il y a donc incontestablement une volonté de tenir compte des particularités locales, sans doute exprimées par les magistrats de ces cités.

* Membre titulaire de la SFN ; pvillemur@hotmail.com

1. Flament 2007, p. 561-562, s'appuyant sur les calculs de Fr. de Callataÿ.
2. Comme le note M. Jost pour l'Arcadie, « la liste des divinités présentes sur le monnayage est plus ouverte que dans la *Périégèse* : fidèles aux divinités traditionnelles, les cités font aussi figurer sur leur monnayage des abstractions personnifiées ainsi que des divinités égyptiennes » (Jost 2010, p. 227).
3. Prenant l'exemple d'Aigeira, sur le golfe de Corinthe, M. Hainzmann met en évidence la similitude des types de revers péloponnésiens et romains (Hainzmann 1996). Encore faut-il tenir compte du fait que le monnayage sévérien de Rome fait une large part aux représentations d'allégories (*Spes*, *Fides*, *Felicitas*, etc.).

Figure 3 - Carte de la Messénie et itinéraire de Pausanias (Papahadji 1979).

Ces observations contribuent à affaiblir la thèse d'émissions produites par un atelier central, la colonie de Corinthe en l'occurrence, qui continue d'ailleurs d'émettre en abondance ses propres séries[4]. Le très faible nombre de liaisons de coins de droit entre elles[5] ne jouait déjà pas en ce sens, mais le souci de refléter les identités locales ne s'accorde guère avec une centralisation des frappes[6]. Il n'est pas douteux cependant que ces émissions ont donné lieu à une coordination, en particulier pour les types de droit[7] et que Corinthe y a joué un rôle important.

À l'opposé, l'hypothèse d'une frappe locale de ces émissions n'apparaît guère plus vraisemblable, compte tenu de leur volume réduit et de l'absence de tradition monétaire récente de la plupart des cités émettrices nominales, dont certaines semblaient n'avoir plus qu'une existence fantomatique pour Pausanias, une génération auparavant[8] (Messène constituant peut-être une exception, si les monogrammes sont la signature de magistrats civiques).

L'examen des émissions messéniennes ne conforte pas non plus l'hypothèse intermédiaire d'ateliers régionaux, que n'excluait pas M. Jost (cf. note 6). Si la similitude stylistique de certains portraits peut encourager ce raisonnement, seules de fréquentes identités de coins de droit dans une région donnée pourraient l'imposer comme une évidence. Ce n'est pas le cas, en Messénie notamment[9]. Quant aux types de revers, les regroupements stylistiques dégagés, qui plaident selon Chr. Flament pour un mode de production en ateliers, ne permettent cependant pas, selon le même auteur, de dégager des cohérences régionales[10]. Au surplus, Messène émet, nous l'avons vu, des séries assez différentes des émissions poliades voisines et de moindre volume et qui n'ont pas circulé au Levant, contrairement à ces dernières[11].

Il nous semble que le rapide examen de ces émissions que nous avons entrepris viendrait plutôt à l'appui de l'hypothèse de graveurs ou d'équipes itinérants, sans doute formés à Corinthe[12]. C. Flament a mis en évidence des « itinéraires » de regroupements stylistiques entre monnaies de cités différentes, notamment pour les portraits.

4. On remarquera que, contrairement au monnayage des autres cités achaïennes, le monnayage corinthien ne se retrouve pratiquement pas au Levant. Ainsi, les fouilles de Doura-Europos ont donné 128 monnaies sévériennes de Mégaride et du Péloponnèse (dont 4 de Colonidès), mais seulement 3 de Corinthe (dont deux sévériennes) et une de Patras (Domitien), colonies romaines : Bellinger 1949, p. 101-107. H. Seyrig a complété ce tableau avec les exemplaires observés par lui en dehors de Doura, essentiellement en Syrie : 43 monnaies sévériennes des mêmes régions, aucune de Corinthe : Seyrig 1957, p. 250. Comment expliquer une telle différence de circulation pour des monnaies qui seraient issues du même atelier ?
5. Seules quatre occurrences ont pu être observées à ce jour (Flament 2007, p. 561).
6. M. Jost, à propos des représentations d'Artémis en Arcadie, semble avoir une appréciation plus nuancée : « chaque cité commandait à l'atelier monétaire qui l'alimentait une Artémis dont le type exact dépendrait des disponibilités et des graveurs » (Jost 2010, p. 230). Mais cette observation ne vaut pas nécessairement pour un atelier central unique.
7. Flament 2007, p. 566-571.
8. Grunauer 1982-1983, p. 44.
9. Chr. Flament relève une liaison de coins concernant deux monnaies d'Asinè, mais c'est avec le droit d'une monnaie de Pagai en Mégaride (Flament 2007, p. 566).
10. Flament 2007, p. 576-578 et carte.
11. Il n'est fait état d'aucun exemplaire dans les fouilles de Doura ni dans les trouvailles de H. Seyrig (cf. note 4).
12. Hypothèse avancée par S. Grunauer-von Hoerschelmann (Grunauer 1982-1983, p. 42).

Figure 4 - a. Colonidès : Athènes ; b. Colonidès : Berlin 18269245) ; c. Colonidès ; Paris 1965-695 ; d. Colonidès : *BCD* 777.2 ; e. Asinè : vente *Helios Numismatik* 4, lot 547 ; f. Pylos : *SNG Cop.* 541 ; g. Mothonè : vente *Roma Numismatics* e 63, lot 529 ; h. Cyparissia : *BCD* 797 ; i. Pylos : Paris Y 28460.13 ; j. Mothonè : *BCD* 809 ; k. Corinthe : Vienne GR 13646 ; l. Thouria : *SNG Hunt.* 380 ; m. Mothonè : coll. CGT ; n. Corinthe : *BCD Cor.* 926.

Cette hypothèse, que K. Kraft a solidement documentée pour l'Asie mineure, expliquerait au surplus pourquoi quelques coins de droit ont pu être réutilisés par ces artisans pour des cités plus ou moins éloignées. S'agissant des types de revers, ils sont, pour l'essentiel, suffisamment stéréotypés pour que ces graveurs aient pu également les puiser, comme les portraits, dans leur échantillonnage de modèles (des monnaies de Corinthe et de Rome ? des empreintes ? des gemmes ?) et les adapter, le cas échéant, aux spécificités locales. La prudence s'impose certes en l'absence de preuve formelle, mais le monnayage messénien nous paraît offrir quelques indications en ce sens. Ainsi l'addition de socles à des figures divines permet-elle de mettre en valeur un culte local à partir d'une représentation banale (Hermès à Colonidès). De même peut-on constater l'emploi, au prix d'éventuelles retouches[13], d'une iconographie

13. Exceptionnellement, l'échantillonnage du graveur a pu offrir un type correspondant de façon attestée à un monument local : ainsi, à Messène, l'Hercule type Farnèse, que l'on trouve aussi à Corinthe. J. Gress pense, pour sa part, avoir identifié un exemple de représentation spécifique d'un lieu de culte local avec le temple d'Asclépios à Gythium en Laconie (*BCD* 980) : Gress 2013, p. 38.

existante[14] pour illustrer la singularité d'une cité : à Mothonè, ville maritime, un revers décrit le port (voir *supra*), avec une vue panoramique directement inspirée d'une représentation de Cenchrées sur le monnayage de Corinthe, les temples en moins et Tyché se substituant à Poséidon (cf. *IB-G*, pl. D LX : figures 4j et 4k) ; dans le même ordre d'idées, l'utilisation, sur un autre revers au nom de la même cité, du type corinthien d'Isthmos résulterait, non de la confusion d'un ouvrier de la *Moneta* de Corinthe (d'autant que les deux exemplaires connus de nous sont de coins différents)[15], mais du désir d'évoquer la situation portuaire de Mothonè (figures 4m et 4n). Il est possible enfin que la multiplication parfois surprenante des variantes pour une divinité donnée ait constitué un autre moyen pour manifester, tout en utilisant des types conventionnels, l'importance du culte de celle-ci pour une cité donnée : ainsi Aphrodite, Apollon ou Tychè à Colonidès.

Une approche régionale du monnayage sévérien en Achaïe telle que nous l'avons adoptée pour la Messénie – dont nous soulignons à nouveau qu'elle est incomplète à ce stade (voir note 16 de la première partie)- ou encore telle que celle de M. Jost, bien plus étoffée mais avec une autre finalité, pour l'Arcadie, ne permet certes pas de répondre à toutes les questions que pose ce monnayage, en particulier quant à l'évènement – militaire, protocolaire, fiscal, de politique monétaire ou autre – qui l'a justifié[16], son objet et ses destinataires, ou encore son aire de circulation. Elle nous semble cependant offrir quelques pistes de recherche, au premier chef sur la quête d'identité civique et hellénique – résolument encouragée par Pausanias – des cités d'Achaïe dans le monde romain et ses limites.

Bibliographie

BCD : *Coins of Peloponnesos. The BCD Collection*, LHS Numismatics, Auction 96, 8-9 May 2006, Zürich.

IB-G : Fr. Imhoff-Blumer, P. Gardner, *Ancient Coins Illustrating lost Masterpieces of Greek Art, A Numismatic Commentary on Pausanias*, Chicago, 1964.

Paus. : Pausanias, *Description de la Grèce*, T. IV, livre IV, *La Messénie*, traduit et commenté par J. Auberger, Paris, Les Belles Lettres, 2005.

SNG Cop. : *Sylloge Nummorum Graecorum, The Royal Collection of Coins and Medals, Danish National Museum*, 16, *Phliasia-Laconia*, Copenhagen, 1944.

SNG Hunt. : *Sylloge Nummorum Graecorum, Great Britain*, *vol. XII*, *The Hunterian Museum, Glasgow, the Greek Imperials*, I, Glasgow, 2004.

Bellinger 1949 : A. R. Bellinger, *The Excavations at Dura-Europos, Final Report* VI: *The Coins*, New Haven, 1949.

Benner 2008 : S. M. Benner, *Achaïan League Coinage in the 3rd through 1st Centuries B.C.E.*, Classical Numismatic Studies, 7, Lancaster, 2008.

14. Que Chr. Flament nomme des « schémas-types » (Flament 2007, p. 574).
15. Exemple cité par S. Grunauer à l'encontre du caractère local de ces émissions poliades (Grunauer 1982-1983, p. 44). Son autre exemple, celui d'Isis, n'est pas plus probant, la déesse, vénérée à Mothonè, étant effectivement représentée sur des monnaies au nom de cette cité et d'elle seule en Messénie (voir *supra*).
16. Pour un état des propositions sur ce point, voir Gress 2013, p. 24-32.

Bricault *et al.* : L. Bricault, A. Burnett, V. Drost, A. Suspène (dir.), *Rome et les Provinces. Monnayage et Histoire. Mélanges offerts à Michel Amandry*, Ausonius, Numismatica Antiqua, 7, Bordeaux, 2017.

Flament 2007 : Chr. Flament, *Die* et *engraver-sharing* dans le Péloponnèse entre le règne d'Hadrien et celui de Septime Sévère, *BCH*, 131, 2007, p. 559-614.

Grandjean 2003 : C. Grandjean, *Les Messéniens de 370/369 au Ier siècle de notre ère. Monnayages et Histoire*, Paris, 2003.

Gress 2013 : J. B. Gress, *The Coinage of the Peloponnese under Septimius Severus*, Classics Graduate Theses and Dissertations, 7, University of Colorado, Boulder, 2013.

Grunauer 1982-1983 : S. Grunauer-Von Hoerschelmann, The Severan Emissions of the Peloponnesus, *INJ*, 6-7, 1982-1983, p. 39-46.

Habicht 1998 : Chr. Habicht, *Pausanias' Guide to Ancient Greece*, University of California Press, 1998.

Hainzmann 1996 : M. Hainzmann, *Greek Imperials aus Aigeira. Eine Vorschau*, Karaktèr. Aphiéroma sti Mando Oikonomidou, 1996, p. 113-122.

Jost 2010 : M. Jost, Pausanias et le témoignage des monnaies sévériennes en Arcadie, *RA*, 2010/2, p. 227-257.

Kremydi, Ward 2017 : S. Kremydi, J. Ward, The Severan Issues of the Peloponnese: Minting Authorities and Dating, dans, *Rome et les Provinces. Monnayage et Histoire. Mélanges offerts à Michel Amandry*, L. Bricault, A. Burnett, V. Drost, A. Suspène (dir.), Ausonius, Numismatica Antiqua, 7, Bordeaux, 2017, p. 303-312.

Papahadji 1979 : N. Papahadji, *Pausaniou Ellados Periègèsis*, t. 3, *Messèniaka kai Èliaka*, Athènes, 1979.

Seyrig 1957 : H. Seyrig, Les trouvailles de monnaies péloponnésiennes en Syrie, *Syria*, 34, 1957, p. 249-261.

Fernando LÓPEZ SÁNCHEZ*

Une série de tremisses mérovingiens au type de revers wisigoth : *Andecavis* plutôt que *Namnetis*

Il y a quelques années J. Lafaurie étudia une intéressante série de tremisses mérovingiens, avec un revers d'inspiration wisigothique, qu'il attribua à *Namnetis*, Nantes (Loire-Atlantique)[1]. La présence des lettres NT-S sur quelques-uns des droits étudiés l'avait alors incité à attribuer aussi à cette cité les exemplaires qui nous concernent[2]. Le décodage des « lettres NAM, plus ou moins visibles »[3] sur d'autres monnaies lui parût également suffire pour une même identification nantaise. Néanmoins, et pour certains exemplaires[4], cela reste encore aujourd'hui à démontrer. De fait, l'apparition récente dans deux maisons de vente aux enchères de deux exemplaires au même

* Universidad Complutense de Madrid / Wolfson College, Oxford ; flopezsanchez@hotmail.com

1. Lafaurie 1973, p. 391-394.
2. Lafaurie 1973, p. 392-393, nos 6-7.
3. Lafaurie 1973, p. 394.
4. Lafaurie 1963, p. 391, pour les nos 3-8 de son catalogue ; suivi par Depeyrot 1998, p. 6, no 9, pl. 1, no 9 ; *MEC* 1, nos 459-460 ; Belfort, Ponton d'Amecourt 1892-1895, no 3094. Voir aussi Leroy 2008, en particulier pour des renvois au catalogue (p. 101-102 pour ce qui est discuté ici).

type d'avers et de revers, et à l'identification de « Nantes », suggère de revoir cette attribution faite par Lafaurie. C'est le cas du moins pour l'une des séries cataloguées par lui. Ces deux tremisses sont les suivants :

Figure 1 - Tremissis
(CNG - Triton XXI, lot 927, 09/01/2018, 23 mm, 1,39 g, 6h).

Figure 2 - Tremissis (Heritage Auctions Europe/MPO Auctions, Auction 62, lot 7431, 14/05/2019, 23 mm, 1,37 g).

Aucun progrès ne peut être fait à partir d'une lecture des revers de cette série, car ils ne présentent qu'un résidu de légende autour d'une Victoire à droite. Elle semble assise sur un siège en X (peut-être une croix mal orientée). Sur ce revers la lettre N que l'on observe sous la ligne d'exergue reste la contraction minimaliste de la formule byzantine originelle CONOB ou ONO et n'apporte aucun éclaircissement sur l'atelier d'émission de cette série. Ce n'est d'ailleurs pas sur cette lettre N que Lafaurie s'appuyait pour élaborer l'attribution nantaise de l'exemplaire n° 4 de son catalogue, trouvé à Abbaretz (Loire-Atlantique), mais sur le N inscrit au bas du buste à l'avers, suivi ensuite de deux traits qui pourraient faire songer à la formule N(A)M(netis) typique pour l'atelier de Nantes. Pour la légende au droit de cette série, il est maintenant possible de développer une lecture plus élaborée, qui renvoie à celle proposée par Lafaurie et la complète : l'avant-dernière lettre de cette légende est un S couché, suivi d'un E et d'un I, ces lettres étant precédées d'un A inversé dont la barre horizontale est brisée (figure 2) et d'un I (figure 1), ou d'une sorte de T (figure 2) ; les signes IIꓕ restent aussi très visibles sur ces deux monnaies, à la gauche du buste, ainsi que le premier N inscrit sur la poitrine du buste. La légende à l'avers peut donc assurément être lue comme NIIꓕNVIƧ EI (première monnaie) ou NIIꓕNƎTƧ EI (deuxième monnaie). Cette deuxième légende est la plus complète, la première n'étant qu'une version approximative de la seconde. Les légendes d'avers et de revers peuvent donc être complétées de la manière suivante :

D/ NIIꓕNƎTƧ EI, un globule (•) au bas du cou, un autre derrière la nuque.
R/ II-II/ X-// N, deux globules (•) dans le champ, des deux côtés de la palme soutenue par la Victoire, (première monnaie) ; II-II-II/ X-// • N •, deux globules dans le champ, des deux côtés de la tête de la Victoire (deuxième monnaie).

Or, ces légendes d'avers, autant dans la disposition des lettres que dans leur style épigraphique se rapprochent très fortement d'une autre légende qui peut être lue sur une monnaie émise avec le monétaire Albinus (ALBINVƧI MO) dans la cité d'Angers (Maine-et-Loire). Au droit de cette monnaie est inscrite la légende ANDI⊢AVIƧ EI, ou encore mieux, ANDIKAVIƧ EI, car ce « C » carré n'est qu'une sorte de « K » à la grecque, et cela pour bien indiquer au lecteur que le son de cette lettre a un accent tonique[5] (figure 3). Cette monnaie manque aux ouvrages de référence[6] et semble être un inédit, mais son attribution à la cité d'Angers, aux légendes typiques du type ANDECAVIS FI(T) ou ANDIKAVIS FI(T), ne laisse place à aucun doute[7].

Figure 3 - Tremissis (OGN Numismatique - Pierre Crinon ; June 2019 Auction, lot 128, 24/06/2019, 1,13 g, 3 h. Voir Belfort, nº 168 = Prou, nº 513 – même forme de lettres ou légende).

Le buste du monétaire Albinus, très schématisé, avec un fort prognathisme, n'est pas sans rappeler la série « nantaise » par son style. Or, c'est en mettant en parallèle la légende de la série que l'on vient d'étudier et ce tremissis d'*Andecavis* que l'on s'aperçoit de la ressemblance profonde qui existe entre leurs épigraphies : les cinq dernières lettres, à droite du buste, sont quasi identiques dans leur composition. Elles partent en tout cas toutes d'un même modèle qui est VIƧEI. Le N inscrit sur la poitrine de la série « nantaise », ne paraît pas non plus être la deuxième lettre d'ANDIKAVIS, le premier A ayant disparu. Au droit, les deux légendes de la série « nantaise » choisissent aussi un I plutôt qu'un E précédant le ⊢/K, alors que le D de la monnaie d'Albinus est simplifié en I sur les monnaies « nantaises ». Finalement, le graveur de la série « nantaise » semble avoir encore préféré utiliser un N à la place d'un A après le ⊢[8]. Malgré ces différences, beaucoup de similitudes entre les deux formules sont indéniables :

Monétaire Albinus (figure 3)	ANDI⊢AVIƧ EI = ANDIKAVIS FI
Type wisigoth (figure 1)	NI I⊢NVIƧ EI = ANDIKAVIS FI
Type wisigoth (figure 2)	NI I⊢NAƧT EI = ANDIKAVIS FI

5. Quintilien nous dit que le *k* est inutile en latin puisque le *c* exprime toujours cette valeur, quelle que soit la lettre qui suit (*Nam k quidem in nullis verbis utendum puto... cum sit C littera quae ad omnes vocalis vim suam perferat*; Quint. *Inst. Or.* 1.7.10) ; Plutarque écrit en grec *Kikeron, patrikios ou prinkipia* et dans des inscriptions latines on trouve parfois des graphies comme Markellino pour Marcellino ou *dekembres* pour *decembres* (Guillén 2019, p. 290, n. 1). L'usage de la lettre K au lieu de la lettre C sur notre série pourrait suggérer une influence grecque.
6. Depeyrot 1998, p. 10-13, pl. 3.
7. Depeyrot 1998, pl. 3, nos 4, 5 et 7, par exemple.
8. Voir aussi le très intéressant tremissis de la BnF, département des Monnaies, médailles et antiques, MER-547, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b104562775, lequel finit avec les lettres ⊢AVIƧ, le S final étant aussi couché. La légende d'avers de cette monnaie peut être lue comme X AY II I⊢⊢AVIƧ = +ANDIKKAVIS.

Par ces déductions, on peut conclure que le type wisigoth analysé par J. Lafaurie en 1973, correspondant au tremissis nº 4 d'Abbaretz appartient à l'atelier mérovingien d'*Andecavis* ou *Andikavis* (Angers), et non à celui de *Namnetis* (Nantes). La question qui se pose alors est celle de la chronologie de cette série angevine. Elle semble se situer au moment du passage du monnayage pseudo-impérial, auquel ce type wisigoth appartient, à celui des monnaies « nationales » mentionnant les noms des monétaires, soit *ca* 587, lors du traité d'Andelot[9]. Or, en ce qui concerne la cité d'Angers, on sait grâce à Grégoire de Tours qu'en 585 Gontran, roi de Burgondie, « voulant gouverner le royaume de son neveu Clotaire, à savoir le fils de Chilpéric, décida de nommer Théodulfe comte d'Angers. Introduit dans la ville, celui-ci fut expulsé d'une manière humiliante par les habitants, notamment par Domegisèle »[10]. Ce Domegisèle, l'un des grands les plus puissants de la ville d'Angers, avait servi loyalement Chilpéric jusqu'à la mort de ce dernier, survenue en 584. Il avait également été en lien directe avec la cour wisigothique en Espagne, d'une part en 582 avec le roi Récarède au sujet des fiançailles et du règlement de la dot de Rigonthe (fille de Chilpéric), puis en 584, pour accompagner Rigonthe de Paris en Espagne[11]. Domegisèle semble avoir été l'homme fort de la cité d'Angers. Il soutint en effet Frédégonde dans ce qui fut un parti neustrien héritier de Chilpéric et de sa politique de guerre contre le roi burgonde Gontran (dès 581[12]). Il semble donc logique de conclure qu'Angers, aussi bien que d'autres cités importantes de l'Ouest de la Gaule, adopta le type wisigoth précisément lors de la minorité de Clotaire II, né en 584, pour soutenir Frédégonde, veuve de Chilpéric, ainsi que par la collusion d'intérêts qui les liaient aux Wisigoths[13]. Gontran déclencha une guerre contre les Wisigoths précisément en 585, car il semble qu'ils étaient les principaux obstacles pour contrôler la Neustrie et la reine Frédégonde[14].

Si le type wisigoth adopté par Angers mais aussi par bien d'autres cités de la Neustrie et du nord de la Gaule, fut une décision prise sciemment par les autorités locales, nous donnerions alors une chronologie autour de l'an 585 pour notre série angevine. Cette série aurait pu être frappée aussi pour couvrir les dépenses engagées par la ville d'Angers dans sa lutte contre le comte Théodulfe[15]. Néanmoins, pour ce qui est de la circulation de la seule monnaie répertoriée pour ce type en pays breton[16],

9. Lauwers 2016, p. 202-203.
10. Greg. Tour. *HF.* VIII. 18 ; Latouche 1999, Tome II, p. 148.
11. Greg. Tour. *HF.* VI 18 et 45 ; Latouche 1999, Tome II, p. 35, 68-70 ; *PLRE* IIIA, « Domegiselus », p. 408.
12. Greg. Tour. *HF.* VI 1, 3 ; Latouche 1999, Tome II, p. 9-11 ; Fredegar III, 86 ; *PLRE* IIIA, « Guntchramnus », p. 569.
13. Une demande d'aide de la part de Frédegonde aux wisigoths est claire chez Greg. Tour. *HF.* VIII. 4, Latouche 1999 tome II, p. 177 : « Le bruit courait à cette époque que Frédegonde avait envoyé en Espagne des ambassadeurs secrets et que ceux-ci auraient été accueillis en cachette par Palladius, évêque de la ville de Saintes, et dirigés ensuite plus avant ». Voir aussi pour les périodes précédentes, López Sánchez 2013. Les contacts de Domegisèle avec les Wisigoths d'Espagne pourraient expliquer aussi la grandeur du flan de cette série (23 mm pour la figure 1, d'après la maison aux enchères Triton). En effet, quelques tremisses de Léovigild de cette période peuvent atteindre les 22-23 mm de diamètre : Pliego 2006, nº 14 a.1, p. 60 ; nº 26 b1, p. 63 ; nº 37.1, p. 66.
14. Greg. Tour. *HF.* VIII 28, 30 ; Latouche 1999, Tome II, p. 155, 158-162 ; Fredegar IV, 5.
15. Peu avant ces événements « il y avait encore dans la ville d'Angers beaucoup d'or et d'argent », Greg. Tour. *HF.* VII, 40 ; Latouche 1999, Tome II, p. 120.
16. Le seul exemplaire avec une provenance connue pour la série qui nous intéresse fut trouvé à Abbaretz, mais d'autres exemplaires proches, décrits par Belfort, Ponton d'Amecourt 1892-1895, nos 5142 et 5354 ont également une origine bretonne, Lafaurie, Pilet-Lemière 2003, p. 176, nº 44.1.3.

on prendra également en considération qu'à la mort de Chilpéric, le duc neustrien Beppolène se rallia au roi Gontran[17] et occupa l'Anjou, Nantes et Rennes. Il s'attira ainsi l'inimitié des Bretons et des Saxons, lesquels, peut-être à l'appel de Frédégonde, saccagèrent les pays nantais et rennais après 585[18]. L'exemplaire perdu à Abbaretz prendrait alors tout son sens dans la lutte de l'Alliance établie après 585 entre les anciens ennemis bretons, saxons, nantais et angevins contre Beppolène et le roi Gontran, pour Frédégonde.

Bibliographie

MEC 1 : Ph. Grierson, M. Blackburn, *Medieval European Coinage with a Catalogue of the Coins in the Fitzwilliam Museum, Cambridge. (1 The early Middle ages 5th-10th centuries),* Cambridge University Press, Cambridge / London / New-York / New-Rochelle / Melbourne / Sydney, 1986.

PLRE IIIA : J. R. Martindale, *The Prosopography of the Later Roman Empire, Vol. IIIA. A.D. 527-641.* Cambridge, 2006 (1re édition 1992).

Belfort, Ponton d'Amecourt 1892-1895 : A. De Belfort, G. De Ponton d'Amecourt, *Description générale des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers. Publié d'après les notes manuscrites de M. le Vicomte de Ponton d'Amécourt. Tome troisième Paciacvs-Vvltaconnvs,* Société française de numismatique, Paris, 1892-1895.

Depeyrot 1998 : G. Depeyrot, *Le numéraire mérovingien. L'âge de l'or. III. Les ateliers centraux,* Collection Moneta, 12, Wetteren, 1998.

Guillén 2019 : J. Guillén, *Gramática latina. Historico-Teórico-Práctica*, Ediciones Siguemé, Salamanca, 1998 (1re édition 1981).

Lafaurie 1973 : J. Lafaurie, « Monnaies mérovingiennes de Nantes du VIe siècle », *BSFN*, 28-6, 1973, p. 391-394.

Lafaurie, Pilet-Lemière 2003 : J. Lafaurie, J. Pilet-Lemière, *Monnaies du Haut Moyen-Âge découvertes en France (Ve-VIIIe siècle)*, CNRS Éditions, Cahiers Ernest Babelon, 8, Paris, 2003.

Latouche 1999 : R. Latouche, *Grégoire de Tours, Histoire des Francs. Traduite du latin*, Paris, Les Belles Lettres, 1999.

Lauwers 2016 : Chr. Lauwers, Les pouvoirs émetteurs mérovingiens, *Bulletin de la Société tournaisienne de géologie, préhistoire et archéologie*, XIV/7, 2016, p. 198-209.

Leroy 2008 : B. Leroy, *Les monnayages mérovingiens armoricains*, St Germain-en-Laye, 2008.

López Sánchez 2013 : F. López Sánchez, Visigothic marital diplomacy and Merovingian military campaigns, dans *El espejismo del bárbaro. Ciudadanos y extranjeros al final de la Antigüedad*, D. Álvarez Jiménez *et al.* (ed.), Castellón, Biblioteca Potestas, 1, 2013, p. 187-211.

Pliego 2006 : R. Pliego, *La moneda visigoda*, I, Universidad de Sevilla, Sevilla, 2006.

Prou 1892 : M. Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale : les monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892.

17. Greg. Tour. *HF.* VIII, 42 ; Latouche 1999, Tome II, p. 175.
18. Greg. Tour. *HF.* X, 9 ; Latouche 1999, Tome II, p. 270.

Thibault CARDON*, Jean-Yves KIND**

Restitution du double figurant une couronne chargée de REX au nom de Jean (L. 340 ; D. 319) à Jean de Chalon, comte d'Auxerre

Le double denier figurant une couronne chargée de REX au nom de Jean est traditionnellement attribué à Jean II le Bon (1350-1364)[1]. Le prototype de cette monnaie est le double denier bien connu du roi de France Philippe VI (1328-1350), dont quatre émissions successives sont connues entre janvier 1348 et avril 1350[2]. Le double de Philippe VI peut être décrit ainsi (figure 1) :

D/ +PhI/LIPPVS · FRAN(C). Grande couronne dont les ornements extérieurs coupent la légende, chargée de REX.
R/ +MONETA/DVPLEX. Croix latine tréflée dont le pied recroiseté coupe la légende, annelée en cœur.

Figure 1 - Double denier à la couronne chargée de REX pour Philippe VI (HOFFMANN 1878, nº 58).

L'attribution du double denier similaire au nom de Jean mérite d'être revue. Cette monnaie est pour la première fois signalée et dessinée par Henri Hoffmann, à partir d'un exemplaire de la collection Legras[3]. Deux ans plus tard, Félicien de Saulcy ne le retient pas dans sa somme sur le monnayage de Jean II[4]. Jean Lafaurie le signale de nouveau, sans documenter de nouvel exemplaire, comme étant un double de Jean II au classement incertain[5]. Jean Duplessy propose une attribution aux émissions de 1351, tout en remarquant la présence de différents d'émission sur l'exemplaire dessiné dans le Hoffmann. Ce dernier restitue donc trois émissions pour cette espèce, extrapole d'hypothétiques différents d'émission tout en signalant que deux d'entre elles restent « non retrouvées »...[6] De fait, à notre connaissance, aucun exemplaire parfaitement lisible de cette espèce n'a été signalé depuis celui de la collection

* Chargé de recherche, CRAHAM, UMR 6273, CNRS / Université de Caen Normandie ; thibault.cardon@unicaen.fr
** Archiviste, chargé de la collection des monnaies françaises, Bibliothèque nationale de France, Département des Monnaies, Médailles et Antiques ; jean-yves.kind@bnf.fr

1. L. 340 ; D. 319-319B.
2. L. 275-275c ; D. 272-272C.
3. HOFFMANN 1878, nº 68 ; Collection Legras : Catalogue Van Peteghem, mars 1883, lot nº 489 de la vente ? Non illustré, description trop succincte (au sein d'un lot de doubles de Jean II).
4. SAULCY 1880.
5. L. 340.
6. D. 319A-319B.

Legras. Aucun ne figure dans les grandes collections publiques ou privées, dans les dépôts monétaires documentés pour cette période ou dans les trouvailles en fouilles archéologiques. L'exemplaire même de la collection Legras s'avère d'une lecture incomplète. Si le revers est bien lisible et ne pose pas de problème, la légende de l'avers n'est que très partiellement lisible. Signalons la démarche peu rigoureuse de Louis Ciani qui, reprenant le dessin du Hoffmann, le corrige pour développer la légende telle qu'il l'entend : +IOhANNES • FRA • CO[7]. Si ce dessin « corrigé » n'est pas repris par J. Lafaurie ni J. Duplessy, le développement de la légende d'avers, quoique tout à fait inhabituel, figure sans autre forme de discussion par ces deux auteurs.

Voici la description que l'on peut en donner d'après le dessin original (figure 2) :

D/ +IOhA/NNES[...]O. Grande couronne fleurdelisée, coupant la légende et chargé de REX

R/ +MONETA/DVPLEX. Croix latine dont le pied coupe la légende, aux bras supérieur terminés par des trèfles évidés, annelée en cœur.

Billon noir.

a b

Figure 2 - Le double de la collection Legras
tel que publié par H. Hoffmann (a), et repris par L. Ciani (b).

Outre le fait qu'aucun autre exemplaire parfaitement lisible n'a été documenté, plusieurs éléments nous permettent de mettre en doute l'existence d'une attribution au roi de France Jean II le Bon. Nos arguments sont les suivants :

- les dernières émissions du double « couronne chargée de REX » pour le roi de France Philippe VI comportent des différents d'émission que l'on ne retrouve pas sur l'exemplaire de la collection Legras. Si un même type peut être prolongé d'un règne à l'autre, il paraît en revanche peu probable qu'il y ait une « remise à zéro » des différents d'émission ;
- le O de IOhANNES adopte une forme particulière en ce qu'il est petit, rond et disposé en haut. Une telle forme se retrouve sur des imitations de monnaies royales pour le comte d'Auxerre Jean de Chalon (1304-1361). Le IOh pouvant alors être interprété comme un trompe-l'œil pour le Ph de Philippe[8] ;
- plusieurs exemplaires du double « couronne chargée de REX » sont connus au nom d'un Jean, mais une lecture complète de la légende de l'avers permet de les attribuer au comte d'Auxerre Jean de Chalon (1304-1361) : +IOhA/NES : COM : DADC[9]. Cette imitation est de plus très fidèle au prototype, notamment par le

7. Ciani 1926, nº 441.
8. Cardon *et al.* 2018.
9. Cardon *et al.* 2018.

maintien du REX dans la couronne (figure 3). Un premier exemplaire de cette monnaie a été signalé par J. Duplessy à l'occasion de la publication du dépôt monétaire de Ruffiac (Morbihan)[10].

a b c d

Figure 3 - Quatre exemplaires du double denier « couronne chargée de REX » attribués au comte d'Auxerre Jean de Chalon (1304-1361) : dépôt de Ruffiac, Duplessy 1981, nº 153 (a) ; CGB v18_1053 (b) ; Inumis VSO 46, nº 409 (c) ; Collection Cormier (d).

Il paraît dès lors probable que l'exemplaire peu lisible figurant dans la collection Legras, publié par H. Hoffmann et repris par L. Ciani, J. Lafaurie et J. Duplessy comme étant un double denier du roi de France Jean II doit être ré-attribué au comte d'Auxerre Jean de Chalon (1304-1361). En l'absence d'une preuve contraire, nous retiendrons donc l'hypothèse qu'un tel double n'existe pas pour Jean II.

Bibliographie

Cardon *et al.* 2018 : Th. Cardon, Fr. Dieulafait, V. Geneviève, R. Prot, R. Sublet, É. Vandenbossche, Attribution de quatre monnaies à Jean de Chalon, comte d'Auxerre (1304-1361), *Bulletin du Cercle d'études numismatiques*, 55-3, 2018, p. 16-20.

Ciani 1926 : L. Ciani, *Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI*, 1926.

Coll. Legras : C. van Peteghem, *Catalogue des monnaies gauloises et françaises, Ire partie*, Paris, 1882.

Duplessy 1981 : J. Duplessy, Le trésor de Ruffiac (Morbihan) (monnaies d'argent et de billon du XIVe siècle, *Trésors monétaires* III, 1981, p. 103-110, pl. XXI-XXVII.

Duplessy 1999 : J. Duplessy, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, 2e éd., 1999.

Hoffmann 1878 : H. Hoffmann, *Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*, 1878.

Lafaurie 1951 : J. Lafaurie, *Les monnaies des rois de France. Hugues Capet à Louis XII*, 1951.

Saulcy 1880 : F. de Saulcy, *Histoire monétaire de Jean le Bon roi de France*, Paris, 1880.

10. Duplessy 1981, p. 105.

Arnaud CLAIRAND*, Jean-Yves KIND**

Le demi-écu dit « aux huit L » de Louis XV frappé à Paris en 1724

Un édit du roi donné à Fontainebleau au mois de septembre 1724, enregistré par la Cour des monnaies de Paris le 26 du même mois[1], ordonna une refonte générale des monnaies françaises et la frappe de nouvelles espèces d'argent, connues sous l'appellation « aux huit L ». Les nouveaux écus devaient être frappés à partir de novembre 1724, aux mêmes titre et remède que les écus dits « de France » (1720 à 1724), mais avec un poids théorique plus faible de 23,59 g[2]. Cette réforme avait pour but de modifier le ratio or / argent en le faisant passer de 1/15 à 1/14,5[3].

La fabrication et la diffusion des poinçons et matrices des nouvelles espèces se fit progressivement. Il est possible d'en avoir une idée très précise à partir de documents conservés aux Archives nationales[4], où sont enregistrés les dépôts faits au greffe de la Cour des monnaies de ces matériels, réalisés par le graveur général Norbert Roëttiers[5].

Le travail de Roëttiers commença par la réalisation des poinçons et matrices de l'écu qui furent déposés à la Cour entre le 19 et le 23 octobre 1724. Dans un second temps, entre le 5 décembre 1724 et le 30 janvier 1725 furent déposés ceux des demi-écus, puis entre le 1er et le 17 mars 1725 ceux des quarts d'écu, entre le 12 et le 18 juin 1725 ceux des huitièmes d'écu et enfin entre le 26 et le 30 juin 1725 ceux des seizièmes d'écu. Si les auteurs s'accordent à dire que l'écu a été frappé en 1724 et 1725, les quarts, huitièmes et seizièmes seulement en 1725, nous devons observer des différences pour le demi-écu, frappé pour certains ateliers seulement en 1725, pour les autres en 1724 et 1725. Frédéric Droulers, dans les différentes éditions de son *Répertoire* ne signale que des demi-écus dits « aux huit L » au millésime 1725. En 1974, Jean Lafaurie indiquait pourtant que ces demi-écus avaient été frappés en 1724 et 1725[6]. À sa suite, en 1989, Jean Duplessy donnait la même information[7], sans pour autant apporter plus de précisions ; ces deux auteurs ont certainement consulté un exemplaire

* Membre titulaire de la Société française de Numismatique, numismate professionnel ; clairand@cgb.fr.

** Archiviste, chargé des collections des monnaies mérovingiennes, carolingiennes, royales et féodales, Département des Monnaies, médailles et antiques, Bibliothèque nationale de France ; jean-yves.kind@bnf.fr.

Nous remercions Jérôme Jambu pour sa relecture et ses corrections.

1. AN, Z^{1b} 110, p. 120-127.
2 Taille de 10 3/8 au marc, avec un remède de poids d'un demi-gros par marc pour les écus et demi-écus.
3. Il est communément admis que la réforme de Calonne lancée en octobre 1785, ordonnant la refonte des seules monnaies d'or afin de changer le ratio or/argent, était une nouveauté. Dans les faits, la réforme de 1724 adoptait déjà la même technique de changement de ratio en ne fondant que les monnaies frappées dans un seul métal. Au sujet de la crise monétaire de 1724-1725 se reporter à Akabane 1967.
4. AN, Z^{1b} 676.
5. Norbert Roëttiers, neveu et successeur du graveur général Joseph Roëttiers, fut commis graveur général des monnaies de France le 17 janvier 1704 et reçu deux jours plus tard par la Cour des monnaies de Paris. Il décéda le 18 mai 1727 dans sa maison de Choisy-le-Roi et fut inhumé deux jours plus tard dans le chœur de l'église de Choisy-le-Roi (AN, Z^{1b} 168 ; Z^{1b} 580 ; AD Val-de-Marne, Edépôt/Choisy/1E/74, BMS 1724-1729, vue 36/52 et Edépôt/Choisy/1E75, BmS 1719-1729, vue 7/13).
6. Lafaurie 1974, no 678, p. 506.
7. Duplessy 1989, no 1671, p. 317.

conservé au Cabinet des médailles de la BnF, nº CHA2989 (figure 1)[8], mais ne se sont jamais hasardés à l'étudier plus avant et à le publier. En janvier 2004, un second exemplaire a été proposé à la vente par la maison américaine Heritage, nº 14716 (figure 2)[9]. Cette monnaie a été intégrée dans la dernière édition du *Répertoire* de Frédéric Droulers[10], sans que ce denier ne mentionne pour autant l'exemplaire du Cabinet des médailles. Cet auteur indique à la place du chiffre de frappe « très peu ».

Figure 1 - Demi-écu « aux huit L »
(Paris, 1724, BnF, MMA, CHA2989).

Figure 2 - Demi-écu « aux huit L »
(Paris, 1724, Heritage, nº 14716).

Il convient de s'intéresser plus particulièrement aux archives relatives à la fabrication et à la diffusion des demi-écus dits « aux huit L » afin de mieux cerner le contexte de fabrication de celui frappé à Paris en 1724.

La réalisation et la diffusion des poinçons et matrices du demi-écu

Le 5 décembre 1724, Roëttiers remit au greffe de la Cour des monnaies de Paris 21 matrices (parfois appelées « poinçons de matrices ») pour les demi-écus permettant de réaliser différents petits poinçons[11]. Ces 21 matrices étaient destinées aux 19 ateliers

8. BnF, Chabouillet inventaire 2989, 11,78 g. Nº 36.106.002.
9. Nous remercions Marc Emory, de la maison Heritage, pour nous avoir autorisé à reproduire cette photographie.
10. Droulers 2012, nº 575, p. 578.
11. AN, Z^{1b} 676.

relevant de la Cour des monnaies de Paris[12] et aux deux ateliers de Pau et de Metz relevant de leurs Parlements respectifs. Les poinçons et matrices destinés aux huit ateliers[13] relevant de la Cour des monnaies de Lyon étaient directement expédiés depuis la capitale par un commis du contrôleur général des Finances[14]. En effet, pour des questions de préséance il n'était pas possible de les faire expédier par la Cour des monnaies de Paris. De même, afin d'assurer leur diffusion rapide, il n'était pas envisageable de les envoyer à la Cour des monnaies de Lyon pour une redistribution vers les ateliers de son ressort. Parmi les 21 poinçons de matrice déposés le 5 décembre 1724, celui destiné à Paris fut récupéré le jour même par Georges Roëttiers, graveur particulier de la Monnaie de Paris[15]. Les 20 poinçons de matrice restants furent postés de Paris le 6 décembre, comme l'atteste une lettre de Pierre Gueudré, greffier en chef de la Cour des monnaies[16], adressée aux juges-gardes de la Monnaie de Limoges et qui leur parvint le 14 décembre[17]. Le tableau (figure 3) montre que les « poinçons de matrice », en fait les poinçons destinés à la réalisation du droit des demi-écus, furent principalement déposés entre le 5 et le 8 décembre 1724.

Les poinçons de pile, permettant de réaliser les revers, furent remis majoritairement les 11 et 13 janvier 1725, à l'exception de Paris et Dijon faisant l'objet de remises plus tardives les 20 et 25 janvier. En 1724, le poinçon de pile reçu à Montpellier pour les écus dits « aux huit L » a été empreint par Paul Tubert[18], graveur particulier de la Monnaie, dans l'un de ses cahiers, et y est légendé « Pille de l'année 1724 » (figure 4)[19]. Cette empreinte exceptionnelle est publiée ici pour la première fois. Elle nous permet d'avoir une bonne idée de la gravure de ce poinçon de matrice appelée à Montpellier « à l'ordinaire » pour qualifier le motif central et de manière à la distinguer de l'autre matrice destinée à « tirer les différents petits poinçons » de lettres ou de chiffres.

Les premiers « poinçons de tête », pièces maîtresses de la composition du droit, furent déposés au greffe de la Cour à partir du 13 janvier 1725 (figure 4).

12. Amiens, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Dijon, Orléans, Poitiers, La Rochelle, Lille, Limoges, Nantes, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Tours, Troyes.
13. Aix-en-Provence, Bayonne, Lyon, Montpellier, Grenoble, Perpignan, Riom et Toulouse.
14. Par exemple, à Montpellier en 1724-1725, les poinçons et matrices sont expédiées par le commis Rambach (AD Hérault, 3B 8).
15. « Du 5e décembre 1724. J'ay retiré du greffe de la Cour des monnoyes une matrice pour les petits poinçons de pile de demie-écus pour la Monnoye de Paris, ce cinq décembre mil sept cent vingt-quatre. George Roettiers » (AN, Z^{1b} 676).
16. Pierre Gueudré, baptisé le 14 avril 1657, pourvu le 7 octobre 1708 à Versailles, reçu par la Cour des monnaies le 8 mai 1709. Le 2 mai 1726, il garda son office à titre de survivance après l'avoir cédé à son fils Pierre Jean Félix Gueudré. Famille propriétaire du château du Manais à la Ferrières-en-Bray (Seine-Maritime). Il décéda peu de temps avant le 20 août 1728 (AN, MC/ET/XXIII/553, MC/ET/LXXIII/683 ; Z^{1b} 169).
17. « Lymoges. Paris le 6e décembre 1724. Messieurs, J'ay vous ay fait porter ce jourd'huy à la poste un poinçon de matrice pour commancer la nouvelle fabrication de vos piesses de 40 sols, j'ay celle d'estre, messieurs, vostre très heumble et très obéissant serviteur. Gueudré ». Arrivée « du poinçon de matrice » à Limoges le 14 décembre 1724 (AD Haute-Vienne, B 4216). Nous remercions Jacques Vigouroux pour avoir photographié ce document.
18. Paul Tubert fut pourvu de l'office de graveur particulier de la Monnaie de Montpellier par lettres de provisions données à Paris le 26 janvier 1719. Il est résignant de cette charge le 5 avril 1732 (Clairand 1996, p. 34 ; AN, V^1 288).
19. AD Hérault, C 1239.

Mois	Décembre 1724			Janvier 1725						
Jours du dépôt au greffe de la Cour	5	7	8	11	13	20	25	26	29	30
Amiens	1 PM			2 PP	1 PP		1 PT	1 PT		1 PT
Besançon	1 PM	1 PM		3 PP	1 PT			1 PT	1 PT	
Bordeaux	1 PM	1 PM		3 PP	1 PT		1 PT		1 PT	
Bourges	1 PM		1 PM	2 PP	1 PP		1 PT	1 PT		
Caen	1 PM	1 PM		3 PP		1 PT		1 PT	1 PT	
Dijon	1 PM	1 PM		3 PP	1 PT	2 PP	1 PT		1 PT	
La Rochelle	1 PM		1 PM	2 PP	1 PP		1 PT	1 PT		1 PT
Lille	1 PM		1 PM	3 PP		1 PT	1 PT			1 PT
Limoges	1 PM		1 PM	2 PP	1 PP		1 PT	1 PT		1 PT
Metz	1 PM	1 PM		3 PP	1 PT		1 PT		1 PT	
Nantes	1 PM	1 PM		3 PP	1 PT	1PT		1 PT	1 PT	
Orléans	1 PM		1 PM	3 PP			1 PT	1 PT		1 PT
Paris	1 PM				2 PT	2 PP	2 PP			
Pau	1 PM		1 PM	3 PP		1 PT		1 PT	1 PT	
Poitiers	1 PM		1 PM	3 PP			1 PT	1 PT		1 PT
Reims	1 PM	1 PM		3 PP	1 PT		1 PT		1 PT	
Rennes	1 PM	1 PM		3 PP		1 PT		1 PT	1 PT	
Rouen	1 PM	1 PM		3 PP	1 PT		1 PT		1 PT	
Strasbourg	1 PM		1 PM	3 PP		1 PT		1 PT		1 PT
Tours	1 PM	1 PM		2 PP	1 PT	1 PT		1 PT		1 PT
Troyes	1 PM	1 PM		3 PP		1 PT		1 PT	1 PT	

Figure 3 - Dépôt des poinçons et matrices au greffe de la Cour des monnaies de Paris par Norbert Roëttiers, graveur général des monnaies de France d'après AN, Z^{1b} 676 (Légende : PM = Poinçon de Matrice. PP = Poinçon de Pile. PT = Poinçon de Tête)[20].

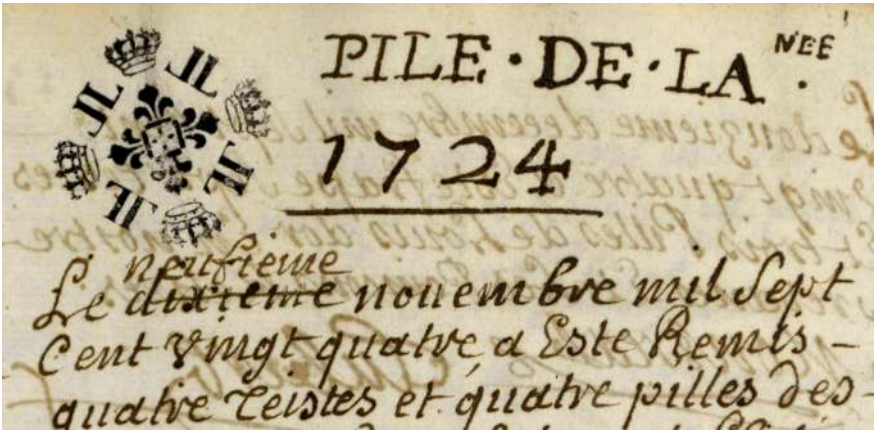

Figure 4 - Empreinte du motif « aux huit L » (AD Hérault, C 1239).

20. Après le 30 janvier 1725, des poinçons de demi-écus furent déposés de manière sporadique : le 26 février 1725, un poinçon de pile pour la Monnaie de Rennes ; le 27 février 1725, deux poinçons de pile pour la Monnaie de Lille ; le 5 mars 1725, un poinçon de pile pour la Monnaie de Rennes ; le 10 avril 1725, un poinçon de pile pour la Monnaie de Nantes ; le 24 mai 1725, deux poinçons de tête et deux poinçons de pile pour la Monnaie de Metz et un poinçon de pile pour la Monnaie d'Amiens ; le 5 juin 1725, deux poinçons de pile pour la Monnaie de Troyes ; le 5 juillet 1725, deux poinçons de pile pour la Monnaie de Metz.

Les dates de départ depuis Paris des poinçons et leurs dates d'arrivée sont documentées par les archives de quelques ateliers monétaires conservées dans les archives départementales. Ainsi, à Nantes, le poinçon de matrice déposé au greffe de la Cour le 5 décembre 1725 et posté par Geudré le 8, arriva à Nantes le 12 ; les trois poinçons de pile déposés le 11, furent postés le 12 et arrivèrent le 16 ; le 14 janvier, le greffier de la Cour des monnaies posta un poinçon de tête et deux poinçons de pile qui furent réceptionnés le 19 ; un nouveau poinçon de tête fut posté de Paris le 20 et arriva le 24, puis d'autres poinçons identiques par la suite[21]. À Limoges, le « poinçon de matrice » déposé le 8 janvier 1725 fut posté par Gueudré le lendemain et arriva le 14 décembre suivant. Le 12 janvier 1725, deux poinçons de pile partirent de Paris et furent reçut le 18 janvier ; les deux poinçons de tête, respectivement postés le 26 et le 27 janvier 1725, arrivèrent le 2 février. Enfin un nouveau poinçon de tête posté le 31 janvier 1725 fut récupéré le 17 février[22]. L'atelier de Caen reçut ses différents poinçons le 11 décembre 1724, ainsi que les 15 et 22 janvier 1725[23] et la première délivrance de demi-écus a été réalisée le 16 février 1725[24]. À Rennes, les poinçons de matrices postés de Paris les 5 et 7 décembre 1724 arrivèrent les 9 et 13 décembre[25]. Le 5 janvier 1725, les juges-gardes de cet atelier reçoivent du directeur général des monnaies Pierre Grassin un « dénéral de demy-écus »[26] et les trois poinçons de pile et le poinçon de tête respectivement déposés au greffe de la Cour des monnaies les 11 et 20 janvier 1725 arrivèrent le 25 janvier 1725 à Rennes[27]. À Troyes, le 12 décembre 1724, les juges-gardes de la Monnaie remirent au graveur particulier « deux matrices pour servir à la nouvelle fabrication des pièces de quarente sols ou demis écus »[28]. Dans cet atelier, la première délivrance de demi-écus a été faite le 31 mars 1725[29]. À Tours, deux poinçons de matrice arrivèrent respectivement les 8 et 11 décembre 1724 et deux poinçons de pile et un poinçon de tête le 14 janvier 1725[30]. Le 22 janvier 1725, le serrurier de la Monnaie livra au graveur particulier de la Monnaie de Tours 12 « carrés limés et polis »[31]. La Monnaie de Tours délivra ses premiers demi-écus le 7 février 1725[32].

Pour les ateliers relevant de la Cour des monnaies de Lyon, les juges-gardes de la Monnaie de Lyon remirent au graveur particulier, le 11 décembre 1724, deux matrices « pour les demy-écus de nouvelle fabrication » et les premiers carrés furent « tapés » le 5 janvier 1725[33]. Pour la Monnaie de Montpellier, relevant de la Cour des

21. AD Loire-Atlantique, B 5320.
22. AD Haute-Vienne, B 4216.
23. Jambu 2013, p. 211 d'après AD Calvados, 12 B 15 et 12 B 21.
24. Jambu 2013, p. 567.
25. AD Ille-et-Vilaine, 6 B 19.
26. « et dans laditte lettre avons trouvé un dénéral marqué neuf deniers six grains six quatre vingt troisièmes et sur le revers, un a couronné et une fleur de lys portant marque d'étalonnement » (AD Ille-et-Vilaine, 6 B 19).
27. AD Ille-et-Vilaine, 6 B 19.
28. AD Aube, 4 B 85.
29. AD Aube, 4 B 78.
30. AD Indre-et-Loire, B 114.
31. AD Indre-et-Loire, B 116 et B 117.
32. AD Indre-et-Loire, B 101 ; Clairand 1997, p. 142.
33. AD Rhône, 6B 22.

monnaies de Lyon, deux matrices pour les demi-écus arrivèrent le 15 décembre 1724[34]. Dans cet atelier les premiers carrés furent réalisés après le 22 janvier et avant le 5 février 1725, date de la première délivrance de demi-écus[35].

Pour certains ateliers, nous ne disposons pas des dates d'arrivée des poinçons et matrices, en revanche les dates des premières délivrances de demi-écus sont connues : le 31 janvier 1725 à Reims[36], le 28 février à Riom[37] ou le 24 mars à Pau[38].

Il ressort des différentes livraisons de poinçons et matrices ainsi que des registres de délivrances que les ateliers du royaume n'ont pu frapper de demi-écus, au plus tôt, qu'à l'extrême fin du mois de janvier 1725.

Le demi-écu de Paris au millésime 1724, fruit d'une émission particulière ?

Au regard de ces différentes livraisons, une frappe à Paris en 1724 semble impossible puisque cet atelier aurait reçu son premier poinçon de tête au mieux le 13 janvier 1725. Comment alors expliquer l'existence des deux demi-écus parisiens au millésime 1724 ? En se reportant aux remises des matrices au greffe de la Cour de la Monnaie (figure 3), nous constatons quelques anomalies pour l'atelier de Paris. Entre le 5 et le 8 décembre 1724, 20 ateliers ont reçu deux « matrices » alors que Paris n'en aurait reçu qu'une. De même, le 11 janvier 1725, deux poinçons de piles sont déposés pour 20 ateliers et seul Paris n'en reçoit pas. Il faudra attendre le 20 janvier 1725 pour que les poinçons destinés à la Monnaie de Paris soient enfin déposés. Ces différentes anomalies nous incitent à penser que l'atelier de Paris avait été doté courant 1724 de matrices remises directement par le graveur général Roëttiers, d'autant que son cousin, Georges Roëttiers, était graveur particulier de la Monnaie de Paris. Nous avons récemment découvert deux récépissés respectivement datés des 18 et 29 décembre 1724, signés Georges Roëttiers, confortant notre hypothèse (figure 5)[39] :

> « Du 18e décembre 1724. J'ay retiré du greffe de la Cour des monnoyes huit poinçons et une matrice, sçavoir quatre poinçons de teste d'escus, et quatre de pille de demie-écus avec une matrice desdits demie-écus pour la Monnoye de Paris. À Paris, ce dix-huit décembre mil sept cent vingt-quatre. George Roettiers. »

> « Du 29 décembre 1724. J'ay retiré du greffe de la Cour des monnoyes quatre poinçons pour la Monnoye de Paris, sçavoir deux de teste d'écus et deux de teste de demis-écus. À Paris, ce vingt-neuf décembre mil sept cent vingt-quatre. Georges Roettiers. »

Même si nous ne disposons pas pour l'atelier monétaire de Paris du jour du dépôt de ces différents poinçons, ces deux récépissés de prise en charge de matériel montrent que le 29 décembre 1724, la Monnaie de Paris disposait de tout l'outillage lui permettant de réaliser des carrés de demi-écus. Les deux demi-écus connus au millésime 1724 ont dû être délivrés le 29, 30 ou 31 décembre 1724.

34. AD Hérault, C 1239 et 3 B 8.
35. AD Hérault, 3 B 13.
36. AD Marne, 6 B 35.
37. AN, Z^{1b} 949.
38. AD Pyrénées-Atlantiques, B 4215.
39. AN, Z^{1b} 676.

8 Poinçons
1 marque

Du 18e 8bre 1724

ARCHIVES NATIONALES

J'ay retiré du Greffe de la Cour des monnoyes huit poinçons et une marque, sçavoir, quatre poinçons de tête d'Eus, et quatre de pille de demie Eus avec une marque des dits demies Eus pour la monnoye de Paris a paris ce dix huit decembre mil sept cent vingt quatre

George Roettiers

4 Poinçons

Du 29e 8bre 1724.

ARCHIVES NATIONALES

J'ay retiré du Greffe de la Cour des monnoyes quatre poinçons pour la monnoye de Paris sçavoir deux de tête d'Eus et deux de pille de demies Eus, a paris ce vingt neuf decembre mil sept cent vingt quatre. George Roettiers

Pièce II

Figure 5 - Récépissés de Georges Roëttiers,
18 et 29 décembre 1724 (AN, Z^{1b} 676).

Du côté des productions, les registres des délivrances de la Monnaie de Paris ne sont malheureusement pas conservés. Une frappe de demi-écus de 2 livres est toutefois bien attestée durant le second semestre de l'année 1724, avec un unique exemplaire mis en boîte[40]. La règle de mise en boîte était alors d'une pièce pour 72 marcs frappés[41]. Avec une taille de 20,75 demi-écus au marc, la production peut être estimée à seulement 1 494 exemplaires. Les deux demi-écus de 1724 frappés à Paris sont d'une frappe particulièrement soignée, l'exemplaire du Cabinet des médailles ne présente pas de trace de circulation. Ils sont issus de deux paires de carrés différents (figures 1-2). Même si ces monnaies ont été passées en délivrance, tout laisse à penser qu'il s'agit d'exemplaires issus d'une « pré-série » peut-être destinés à être présentés au roi, à ses ministres et principaux conseillers, à l'occasion par exemple des étrennes royales de 1725[42].

Bibliographie

Akabane 1967 : H. Akabane, La crise de 1724-1725 et la politique de déflation du Contrôleur général Dodun, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XIV, juillet-septembre 1967, p. 266-283.

Clairand 1996 : A. Clairand, *Monnaies de Louis XV, Le temps de la stabilité monétaire (1726-1774)*, Paris, 1996.

Clairand 1997 : A. Clairand, L'Hôtel des monnaies de Tours (1679-1772), *Tours, études numismatiques*, 1997, p. 117-148.

Droulers 2012 : F. Droulers, *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI*, La Rochelle, 2012.

Duplessy 1989 : J. Duplessy, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, II, Paris / Maastricht, 1989.

Lafaurie 1974 : J. Lafaurie, *Les monnaies, Louis XV, un moment de perfection de l'art français*, Paris, 1974, p. 473-519.

Jambu 2013 : J. Jambu, *Tant d'or de que d'argent. La Monnaie en Basse Normandie à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Rennes, 2013.

40. AN, Z^{1b} 421. On pourrait nous objecter que le demi-écu dit « de France » a également été frappé en 1724 au cours de 2 livres. Toutefois, avec un unique exemplaire mis en boîte, et deux exemplaires du demi-écu « aux huit L » retrouvés pour 1724, nous pensons qu'il est impossible que des demi-écus dits « de France » aient été frappés en 1724 à Paris. De plus, en 1723, cet atelier n'a pas fabriqué de demi-écus dits « de France » sur des flans de conversion (flans neufs).
41. Clairand 1996, p. 60.
42. Il est en effet difficilement concevable que le graveur particulier de la Monnaie de Paris n'ait pas attendu le 1er janvier 1725 afin de réaliser ses carrés, ce qui lui aurait épargné quelques peines et qui aurait occasionné moins de frais de gravure. Il a manifestement réalisé ces carrés dans l'urgence et sans doute sur une demande du Contrôle général des Finances. L'approche des étrennes royales pourrait en être la raison. Nous avons dépouillé les archives de 1724 et 1725 du Contrôle général des Finances (AN, G^7 34-37), mais elles sont très lacunaires pour cette période.

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2020

Présidence : Mme Catherine Grandjean, présidente de la SFN.

Membres présents : Mmes et MM. M. Amandry, P. Baubeau, J.-Chr. Bertrand, M. Bompaire, Fr. Boursier, Chr. Charlet, J. Dharmadhikari, J.-P. Garnier, G. Gautier, P.-O. Hochard, M. Hourlier, J. Jambu, Ph. Lafolie, S. Nieto-Pelletier, M. Phéline, G. Salaün, L. Schmitt, A. Suspène, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Membres excusés : Mmes et MM. O. Charlet, V. Drost, A. Hostein, M.-L. Le Brazidec, Ph. Mathieu, C. Morrisson.

La présidente, au nom du comité d'administration de la SFN, souhaite la bienvenue aux membres masqués et hydro-alcoolisés qui ont fait le déplacement jusqu'à l'INHA, et rappelle le contexte particulier dans lequel cette séance de rentrée se déroule.

BSFN

Les procès-verbaux des séances de janvier (75-1), février (75-2) et de mars (75-3), sont soumis au vote de l'assemblée. Ils sont adoptés à l'unanimité. Les *BSFN* d'avril (75-4) et de mai (75-5) ne comportant aucun procès-verbal, ne sont pas soumis au vote.

Élections

Les candidatures de M. Jean-Christophe Bertrand et de M. David Fanning, présentées lors de notre séance de mars, sont soumises au vote de l'assemblée. MM. Bertrand et Fanning sont élus respectivement membre correspondant et membre correspondant étranger à l'unanimité.

Candidatures

Deux nouvelles candidatures sont présentées à l'assemblée :
- M. Borys Zaidman, d'Odessa (Ukraine), parrainée par le Bureau et M. Patrice Baubeau
- M. Jean-Pierre Hermant, de Vern d'Anjou (Maine-et-Loire), parrainée par le Bureau et M. Arnaud Suspène.

Annonces

La présidente donne la parole à M. Pierre-Olivier Hochard, qui présente le projet d'une *Newsletter* afin d'informer plus facilement les membres de la SFN des événements et de la vie de notre Société, bref d'améliorer les liens entre la SFN et ses membres. M. Hochard propose de mettre en ligne autant de *Newsletters* que de numéros du *BSFN* (10 par an). Pour s'inscrire à la *Newsletter*, il suffit d'entrer son adresse électronique sur la page d'accueil du site Internet de la SFN (tout en bas de la dite page) et de confirmer son inscription dès réception du courriel prenant en compte l'inscription.

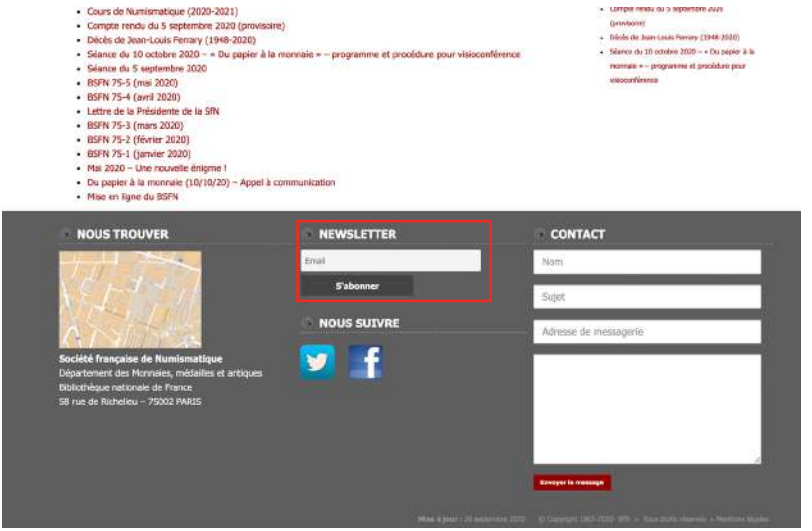

emplacement où saisir son adresse mail pour s'abonner

Il est possible de se désinscrire facilement si on le souhaite par la suite.

Elle donne ensuite la parole à MM. Jérôme Jambu et Patrice Baubeau, organisateurs de la journée thématique intitulée « Du papier à la monnaie », qui se tiendra le samedi 10 octobre prochain à la Monnaie de Paris. Organisée en partenariat avec la Banque de France et la Monnaie de Paris, cette journée a vu récemment ses conditions d'accès modifiées en raison de la situation sanitaire. Un courrier va être prochainement adressé aux membres de la SFN afin d'exposer la solution retenue par le Conseil d'administration de la SFN qui s'est tenu le 5 septembre : comme le nombre de places a été réduit de 50 à 25 personnes (en fait, 10 personnes en tenant compte des orateurs et des organisateurs), les organisateurs proposent de suivre les communications et les échanges via une visioconférence. Les propositions d'intervention à cette journée ont été si nombreuses que toutes n'ont pu être retenues. Le CA réfléchit à une solution de publication de ces textes, qui pourraient trouver leur place dans une revue d'économie.

La présidente indique que, en dépit du contexte sanitaire actuel, les Journées numismatiques de Monaco sont pour l'heure maintenues les vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 octobre prochains. M. René Wack attire l'attention des membres sur le fait que compte tenu de la situation sanitaire et des aléas qu'elle implique, le trésorier laisse chaque membre libre de choisir son hébergement et de s'assurer qu'il est en règle avec les décisions des autorités monégasques. Ces décisions sont par ailleurs susceptibles d'évoluer d'ici le mois prochain.

La présidente annonce que M. Dominique Antérion, hôte de la Journée du 10 octobre à la Monnaie de Paris, invite les membres de la SFN à l'exposition « Akan, les valeurs de l'échange. L'or pour monnaie, le poids pour prix », qui se tiendra à la Monnaie de Paris jusqu'en février 2021.

MM. Marc Bompaire et Jérôme Jambu ont le plaisir d'annoncer que M. Thomas Cocano a été fait docteur de l'EPHE après la soutenance de sa thèse de doctorat dirigée par M. Bompaire sur l'utilisation de la médaille dans la pratique du pouvoir politique en Angleterre entre 1688 et 1760.

M. Arnaud Suspène annonce le décès de M. Jean-Louis Ferrary. Avec M. Michel Amandry, tous deux évoquent la carrière du disparu.

Jean-Louis Ferrary, né à Orléans le 5 mai 1948, s'est éteint le 9 août 2020, à l'hôpital Cochin (Paris) des suites d'une longue maladie qu'il a affrontée avec un grand courage. Spécialiste de l'histoire de Rome, Jean-Louis Ferrary était un savant hors normes, respecté et admiré bien au-delà des frontières de la France. C'était aussi un grand ami de la numismatique et de notre Société. Bien qu'il n'ait pas été numismate lui-même, il avait appris de Louis Robert, qui le tenait en haute estime, l'importance des monnaies comme sources de l'histoire ancienne. L'enseignement d'un autre de ses maîtres, Claude Nicolet, n'était pas non plus étranger à son intérêt pour la numismatique. Dans les diverses fonctions qu'il a occupées, Jean-Louis Ferrary a toujours apporté un soutien indéfectible à notre discipline, en particulier à l'EPHE, tout d'abord en faisant conférer à Michel Amandry, ancien président de notre Société et directeur honoraire du Cabinet des Médailles, une charge de conférence dépendant de sa propre direction d'études, puis une charge de directeur d'études cumulant. À son départ en retraite, Jean-Louis Ferrary a fait en sorte que sa direction d'étude, intitulée « Histoire des institutions et des idées politiques du monde romain », devienne une chaire d'« Histoire monétaire du monde romain », aujourd'hui occupée par notre sociétaire et Conseiller Antony Hostein. Au sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, enfin, où il fut élu en 2005 et qu'il présida en 2018, Jean-Louis Ferrary a constamment œuvré en faveur des projets de recherche en numismatique (tel le *Roman Provincial Coinage*), en les recommandant pour des prix ou en leur faisant attribuer des financements (il s'employa ainsi à faire obtenir en 2012 le prix Jeanine et Roland Plottel à S. Estiot et M. Amandry pour leur travail mené dans le cadre de l'ANR MONetA). Lors de la cérémonie qui s'est déroulée en son honneur au Père Lachaise le 1er septembre dernier, son ami Michael H. Crawford, l'auteur du *Roman Republican Coinage*, a tenu à lui rendre un hommage appuyé. C'est une énorme perte pour la communauté des antiquisants, et pour notre Société également.

A. Suspène

Pour des informations plus détaillées sur la carrière et l'œuvre de Jean-Louis Ferrary : https://www.ephe.psl.eu/actualites/hommage-a-jean-louis-ferrary.

Publications

Périodiques :
- *ANS Magazine*, 2020/2
- *Bulletin du Cercle d'Études numismatiques*, 57/1, janvier-avril 2020
- *Cahiers de Civilisation médiévale*, 63, janvier-mars 2020
- *Cahiers numismatiques*, 223, mars 2020
- *Carnets numismatiques du Comté de Nice et du Sud-Est*, VI, 2020
- *L'Écho des Calètes*, 193, mars 2020

- *Numismatische Zeitschrift*, 125, 2019
- *Numismatisches NachrichtenBlatt*, 2020/8 et 2020/9
- *Svensk Numismatisk Tidskrift*, 2020/3 et 2020/5

Ouvrages :
- Jean-Baptiste Giard (avec des compléments par Marie-Noëlle Goffin et Hadrien Rambach), *L'illusion du portrait*, coll. Polymnia. Numismatica antica e medievale. Studi 14, Trieste, 2020.
- Catherine Grandjean (dir.), *De la drachme au bitcoin. La monnaie, une invention en perpétuel renouvellement*, Dialogues d'Histoire ancienne (DHA) – supplément 20, Besançon, 2020.

Tirage-à-part :
- Christophe Adam, Le trésor monétaire de la crypte Saint-Nicaise (Reims, Marne), *Études marnaises*, CXXXIV, 2019, p. 79-110.

Communications

MM. Georges Gautier, Gildas Salaün, Michel Hourlier et Christian Charlet prononcent tour à tour leur communication. À l'issue de celles-ci, la présidente remercie les orateurs et l'assemblée, puis déclare la séance close. Elle donne rendez-vous à l'assemblée pour la séance thématique à la Monnaie de Paris le 10 octobre prochain.

ANNONCES DE COURS (2020-2021)

École Pratique des Hautes Études

« Numismatique, archéologie et histoire monétaires de l'Europe celtique »

Horaires et lieu : les mercredis à partir du 17 février 2021, 11h-13h, INHA (salle de l'EPHE), 2 rue Vivienne, 75002 Paris.

Contact : Sylvia Nieto-Pelletier (nieto@cnrs-orleans.fr)

« Histoire monétaire et financière du monde grec »

Les cours-conférences porteront cette année sur une série de recherches en cours abordant le large panorama des monnayages émis dans le monde grec de l'Espagne à l'Indus et des frappes archaïques jusqu'à la fin de la période hellénistique. Une partie d'entre eux traiteront des questions de méthode dans la perspective de la publication annoncée d'un manuel méthodologique de numismatique grecque.

Horaires et lieux : les jeudis à partir du 22 octobre 2020, 14h-16h, INHA (salle de l'EPHE), 2 rue Vivienne, 75002 Paris.

Contact : François de Callataÿ (francois.de.callatay@kbr.be)

« Histoire monétaire du monde romain »

1/ *La province d'Asie sous les Antonins et les Sévères, II. Les monnayages de Mysie et d'Éolide.*
2/ *Le thème de la Fides sur les monnayages romaines d'époque impériale.*
3/ *Actualité de la recherche : la monnaie en contexte archéologique (Gaule, Afrique, Balkans).*

Horaires et lieux : les jeudis à partir du 15 octobre 2020, 12h-14h, INHA (salle de l'EPHE), 2 rue Vivienne, 75002 Paris.

Contact : Antony Hostein (antony.hostein@ephe.psl.eu)

« Numismatique et économie monétaire de l'Occident médiéval et moderne »

1/ *Production et usages des monnaies au XIVe siècle.*
2/ *Métaux, mines et monnaies dans le monde franc.*

Horaires et lieux : les mercredis à partir du 23 octobre 2020, 14h-16h, Sorbonne, Escalier E, 1er étage, salle d'Égyptologie D054.

Contact : Marc Bompaire (marc.bompaire@ephe.psl.eu)

École du Louvre

« Histoire de l'art monétaire et de la médaille :
la monnaie romaine au Haut-Empire »

Horaires et lieu : les lundis (par quinzaine) à partir du 12 octobre 2020, 15h45-17h45, salle Imhotep (10 séances, voir (http://www.ecoledulouvre.fr/).

Contacts : Vincent Drost (vincent.drost@bnf.fr)
Dominique Hollard (dominique.hollard@bnf.fr)

ATTENTION : ces cours sont payants et sur inscription

Université de Bourgogne

« Numismatique antique »
(L3 Histoire de l'art et d'Archéologie)
1re semestre : les monnayages grecs et gaulois ; 2e semestre : les monnayages romains.

Horaires et lieu : les mercredis à partir du 16 septembre 2020, 15h-16h (voir https://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/les-etudes-en-histoire-de-lart-et-archeologie).

Contact : Laurent Popovitch (laurent.popovitch@u-bourgogne.fr)

Université de Caen-Normandie

« Introduction à la numismatique »
(Licence 3 et Master Histoire parcours Archéologie)

Horaires : 1er et 2e semestres 2020-2021.

Contact : Pierre-Marie Guihard (pierre-marie.guihard@unicaen.fr)

« De l'Antiquité au Moyen Âge, actualités des recherches en numismatique : nouveaux thèmes, nouvelles méthodes »
(G. Blanchet, T. Cardon, J. Chameroy, P.-M. Guihard)

Lieux et horaires : Séminaire d'Archéologie du CRAHAM, 18 décembre 2020.

Contact : Pierre-Marie Guihard (pierre-marie.guihard@unicaen.fr)

Université de Lille

« Séminaire d'épigraphie et de numismatique romaines »

1/ *Séminaire (salle de séminaire Halma)*
- Jean-Marc Doyen, ANTHROPOLOGIE DE LA MONNAIE (séances le 2e jeudi du mois, 16h-18h, les 8/10, 12/11, 10/12/2020 et les 14/01, 11/02 et 11/03/2021).
- Christine Hoët-van Cauwenberghe, ÉPIGRAPHIE ROMAINE (séminaire : 8h-10h au 2e semestre 2020-2021).

2/ *Cycle de conférences*
Invités en 2020 :
- Clara Millot, « Quelle valeur économique pour les matières premières au cours des âges du Fer ? », jeudi 15 octobre 2020, 16h30-18h30.
- Françoise Van Haeperen (Université catholique de Louvain, Belgique), « Honorer Mithra en contexte domestique ou associatif. Réflexions à partir des cas de Rome et d'Ostie », mardi 3 novembre 2020, 17h-19h.
- Nicole Belayche (EPHE, Paris, UMR 8210 - Anhima), « Les divinités romaines dans le 'panthéon' de l'Éphèse impériale, *caput provinciae* », mardi 3 nov. 2020, 17h-19h.

Invités en 2021 :
- Sabine Lefebvre (Université de Bourgogne, Dijon, UMR 6298 - Artehis), « Comment manifester sa fidélité à Auguste entre 27 et 22 a.C. ? Le rôle de Vehilius, patron de la province de Chypre », jeudi 21 janvier 2021, 16h30-18h30.

3/ *Atelier d'épigraphie et de numismatique*
- MÉTHODES ET PRATIQUES animé par Jean-Marc Doyen et Christine Hoët-van Cauwenberghe, avec la participation de Thomas NICQ (photographe) janvier ou février 2021 (date à préciser)
- VISITE AU MUSÉE SITE ARCHÉOLOGIQUE DE BAVAY prévue en avril ou mai 2021 (sur inscription) avec ATELIER PRATIQUE D'ÉPIGRAPHIE et de NUMISMATIQUE Participation de la faculté des Humanités, Départ. d'Histoire, Université de Lille.

« Numismatique et histoire monétaire de l'époque moderne »
(Licence Histoire 3e année)

Horaires et lieux : tous les mardis à partir du 21 septembre 2020, 13h-15h (1er semestre).

Contact : Jérôme Jambu (jerome.jambu@univ-lille.fr)

Université de Nantes

« Numismatique et archéologie »
(Master Archéologie, Sciences pour l'Archéologie)

Horaires : 1er semestre 2020.

Contact : Pierre-Marie Guihard (pierre-marie.guihard@unicaen.fr)

Université d'Orléans

« Initiation à la numismatique antique »
(Licence Histoire 2e année)

Horaires et lieux : sites Orléans et Châteauroux (2e semestre, cours hebdomadaire).

Contact : Amélie Perrier (amelie.perrier@univ-orleans.fr)

« Numismatique romaine »
(Licence Histoire 3e année)

Horaires et lieux : sites Orléans (Ch. Parisot-Sillon) et Châteauroux (Th. Bauzou) (2e semestre, cours hebdomadaire)

Contact : Charles Parisot-Sillon (charles.parisot-sillon@univ-orleans.fr)

« Monnaie, finance et politique dans l'Antiquité »
Master 2 Recherche « Pouvoirs, Cultures, Sociétés »

Horaires et lieux : les lundis à partir du 7 septembre 2020, 10h-12h, Université d'Orléans (1er semestre)

Contact : Thomas Bauzou (thomas.bauzou@univ-orleans.fr)

Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

« Numismatique grecque »

Cours d'initiation à la numismatique grecque

Horaires et lieux : les lundis à partir du 14 septembre 2019, 14h-15h, Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, salle D 224.

Séminaire : Monnaie, politique et économie dans le monde grec antique

Horaires et lieux : les lundis à partir du 14 septembre 2019, 15h-17h, Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, salle D 224.

Contact : Marie-Christine Marcellesi
(marie-christine.marcellesi@sorbonne-universite.fr)

Université de Paris

« Monnaie, monnayage et circulation monétaire à l'âge classique en Chine et au Viêt Nam »

Ce séminaire vise à introduire l'histoire monétaire en Chine et au Viêt Nam par l'étude des textes et des objets monétaires. Les séances sont regroupées sur 4 jours en novembre.

Horaires et lieux : les 6-7 et 20-21 novembre 2020, 9h-12h et 14h-17h, Maison de la recherche de l'Inalco, 7 rue de Lille, 75007 Paris, salle L2.05.

Contact : Prof. Emmanuel Poisson (emmanuel.poisson@univ-paris-diderot.fr) avec la participation du Dr. Lyce Jankowski

---

Université de Tours

« Numismatique du monde grec »
(Licence Histoire 3e année)

Horaires et lieux : les mercredis à partir du 21 octobre 2020 (6 séances), 15h-17h (6 séances), site des Tanneurs, 3 rue des Tanneurs, 37000 Tours.
Contact : Pierre-Olivier Hochard (pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2020

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	28 €
Membres titulaires	37 €
Institutionnels et membres assimilés	37 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	37 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0525 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet

9 770037 934005